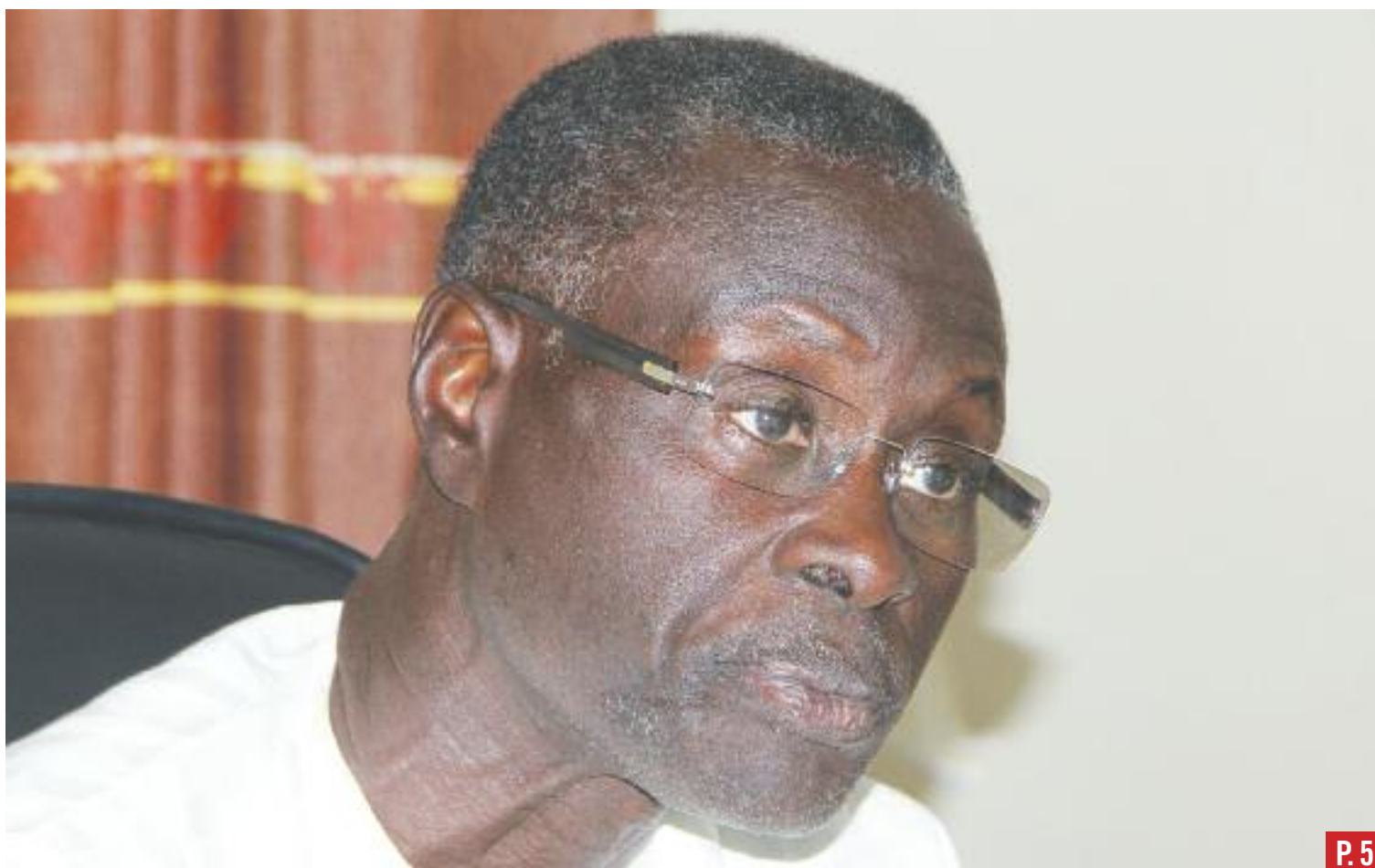


PRÉSUMÉE BANQUEROUTE SIMPLE

Kama et Sharara poursuivis par 158 ex-employés



P.5

Les plaignants réclament 372 809 570 F CFA de dommages et intérêts
Le syndic Isma Dadis Sagna condamné par le tribunal
du travail à allouer 1 201 170 F CFA à chaque travailleur

ALIOU NIANE (COUR DES COMPTES)

“Atépa s’est
trompé d’époque”



P.3-4

AFFAIRE WARI

Le juge corse l’affaire



P.2

PROFIL KILLA ACE (RAPPEUR)

La terreur
de Jammeh

P.7



AVEC **NAFA EXPRESS**, EFFECTUEZ UN VIREMENT
VERS N'IMPORTE QUEL COMPTE BANCAIRE DE LA ZONE UEMOA



Sénégal › Mali › Côte d'Ivoire › Burkina Faso › Guinée-Bissau › Togo › Bénin › Niger

Application gratuite disponible sur



service client 33 869 30 69 › www.nafa-express.com

WARI

Le juge met la pression sur Kabirou Mbodj



Le feuilleton judiciaire entre les associés de SCI (Wari) suit son bien tumultueux cours. Le juge de la Chambre du Conseil du tribunal régional hors classe de Dakar a ordonné, hier lundi 13 juillet, la délivrance des documents sociaux sous astreinte de 5 millions de francs Cfa par jour de retard à compter de la notification de la décision.

C'est une suite logique du bras de fer qui se mène au sommet de Wari. La bataille judiciaire qui oppose Kabirou Mbodj à ses associés de la société CSI Sa, connue sous le label Wari, s'était en effet déportée au tribunal après l'Assemblée générale convoquée par le sieur Mbodj le mardi 7 juillet dernier. Ce dernier avait été accusé d'avoir fait abstraction du préalable relatif au partage des documents afférents à la gestion administrative et financière écoulee avec ses associés, lesquels refusent de l'accepter.

Les actionnaires Malick Fall et Seyni Camara, après avoir reçu les convocations, se sont plaints de leur caractère « fallacieux », du fait que Kabirou Mbodj n'a attaché aucun document social relatif à l'exercice 2014. Il s'agit de documents explicatifs tels que l'inventaire, les rapports de gestion et les états financiers de synthèse certifiés par les commissaires aux comptes ou encore les rapports des commissaires aux comptes. Et pourtant, lors de l'AG de ce mardi, il annonce une lecture du rapport d'activités de la société CSI.SA.

Selon ses accusateurs, «il a usé et abusé d'astuces pour procéder de façon quasi clandestine à une augmentation de capital en jetant un voile sur l'actionnariat». Malick Fall et Seyni Camara tenaient à ce que la liste des actionnaires, les conventions réglementées, les PV d'Assemblées Générales et de Conseil d'Administration leur soient transmis comme préalables. Mais M. Mbodj a omis d'inclure dans ses convocations les documents relatifs au montant global certifié par les commissaires aux comptes des rémunérations versées aux cinq dirigeants sociaux et les salariés les mieux rémunérés.

Kabirou Mbodj n'a pas seulement «oublié» ces documents. Il a en effet prévu dans son ordre du jour de soumettre à ses associés une modification de la dénomination sociale de leur business. Une mutation impossible à faire pour les actionnaires, sans les textes d'exposé des motifs, des résolutions proposées, ainsi que des renseignements concernant les candidats au conseil d'administration ou au poste d'administrateur général.

Aussi les associés ont-ils demandé à Kabirou Mbodj le report de son Assemblée générale et exigé qu'il mette à leur disposition des documents sociaux en bonne et due forme, ce, en application des dispositions des articles 525, 526 et suivants de l'Acte Uniforme sur les sociétés commerciales.

Ils avaient dans la même veine commis les services d'un huissier de justice pour faire constater et consi-

gner sur procès-verbal les manquements visés. Concrètement, le juge peut procéder à la liquidation de l'astreinte, après calcul des jours de retard dans l'exécution de la décision, une fois que M. Mbodj aura pris connaissance de l'ordonnance du juge. Il faut du reste dire que le Tribunal régional de Dakar avait pris une ordonnance le 3 mai 2013, pour ordonner à la CSI de communiquer à Seyni Camara, les documents sociaux concernant les trois derniers exercices, sous astreinte de 50 mille par jour. Le dossier s'était par la suite retrouvé au niveau de la Cour d'appel.

Pour rappel, ce dossier est déjà entre les mains de la justice. La bataille que se mènent les actionnaires (ou ex) de la CSI et Interactive a été engagée sur plusieurs fronts au niveau judiciaire. Une procédure a en effet été engagée au niveau du Parquet. Cette plainte est déposée par Malick Fall et Seyni Camara, le 18 décembre 2014. Les plaignants évoquent des sommes exorbitantes de 100 milliards de flux financiers pour 2,5 milliards de commissions et parlent de "crime" pour qualifier les agissements de M. Mbodj.

Aussi demandent-ils des «mesures conservatoires énergiques», notamment «une interdiction de sortie du territoire à Monsieur Mbodj qui a un passeport étranger, un gel de tout transfert de sommes d'argent qui ne sont pas liées aux opérations Wari, relativement aux sociétés C.S.I SA, Interactive Sarl, Interlink et Interlink Suarl ». Sans suite. C'est cette procédure qui a atterri chez le juge du premier cabinet avec un réquisitoire supplétif du Procureur demandant une inculpation de Kabirou Mbodj. Là non plus, on ne s'empresse pas de donner suite à la volonté du Procureur. On retrouve dans ce dossier des citations directes au Tribunal régional hors classe de Dakar avec les mêmes griefs d'abus de biens sociaux. Pour beaucoup, Kabirou Mbodj serait simplement intouchable. Vrai ou faux ? Les développements de son dossier semblent en tout cas donner raison à ceux qui le pensent.

Lignedirecte.sn

été entendu au fond de même que son coïnculpé, un ressortissant malien du nom de Alaye Djitéye, ne cesse de clamer son innocence en soutenant être victime de complot et d'escroquerie. Le chanteur et son coïnculpé sont écroués pour association de malfaiteurs, falsification, contrefaçon, allitération de signes monétaires en cours, blanchiment de capitaux et tentative d'escroquerie. Selon les gendarmes, les inculpés étaient en possession de faux billets en dollars et en euros d'une valeur de 42 milliards de F Cfa.

YAMBA



L'angoisse se lisait hier sur le visage du vieux percussionniste Doudou Ndiaye Coumba Rose, venu au tribunal s'enquérir du sort de son fils Mouhamed Ndiaye. Ce dernier est arrêté depuis le 1er juillet dernier dans une affaire de drogue. Il devra rester en prison pour trois mois car le tribunal des flagrants délits de Dakar l'a reconnu coupable de détention de drogue en vue de l'usage, ce, après avoir disqualifié les faits d'offre et de cession qui lui étaient initialement reprochés. Le jeune artiste a été appréhendé à Ouagou Niayes, avec 11 sachets de chanvre indien d'un poids de 100 grammes dissimulé dans la malle arrière de sa moto. Il a imputé la paternité de la drogue au mécanicien à qui il avait remis la moto pour réparation. Pour mieux asseoir sa défense, il avait déclaré aux juges qu'il venait de récupérer la moto et qu'il ne fume même de la cigarette et ne boit pas non plus. Apparemment, ses dénégations n'ont pas convaincu les juges. Toutefois, Mouhamed Ndiaye peut s'estimer heureux d'avoir écopé 3 mois car le parquet avait requis 2 ans ferme contre lui.

BISSAO

La Justice Bissau-guinéenne déroule une opération main propre qui vise plusieurs personnalités de l'actuel gouvernement. C'est ainsi que le ministre des Affaires étrangères, Mario Lopes da Rosa, a été interpellé la semaine dernière, libéré sous caution puis interdit de sortir du territoire. Le chef de la diplomatie du gouvernement dirigé par le Premier ministre

Domingos Simoes Pereira aurait joué un rôle de premier plan dans un scandale de vente de licences et d'autorisations illégales de pêche pendant la période de transition ayant suivi le coup d'Etat du général Antonio Injai. Il a dû payer une caution de 100 millions de francs CFA pour rentrer libre chez lui. Plusieurs sources concordantes indiquent que le procureur général de Bissau vise également les délits de corruption et de crimes économiques contre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés, Mario Lopes da Rosa. Toutes choses que ses avocats prennent très au sérieux à la lumière de son audition de mardi dernier par le procureur général qui lui a retiré son passeport, avant de lui signifier son interdiction de sortie du territoire bissau-guinéen.

BISSAO (SUITE)

Le même jour, le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, à la Culture et aux Sports, Thomas Gomes Barbosa, a aussi été entendu par les enquêteurs du ministère public bissau-guinéen. Il est soupçonné de tremper dans des malversations financières lorsqu'il a exercé la fonction de secrétaire d'Etat à la pêche sous le gouvernement de l'ancien Président Carlos Gomes Junior. Il faut dire que l'opération mains propres lancée par la justice bissau-guinéenne a déjà fait tomber le Secrétaire d'Etat à la Coopération et des Communautés, Idelfrides Fernandes, qui a été arrêté puis libéré à la suite des enquêtes judiciaires sur la vente présumée de passeports diplomatiques, là aussi pendant la période de transition. Au total, ce sont 12 membres du gouvernement bissau-guinéen qui ont été obligés de défer à une convocation de la justice de Guinée-Bissau, depuis un an. La situation devient préoccupante pour les ministres en délicatesse avec la justice au point que le Premier ministre Domingos Simoes Pereira en a fait référence dimanche au cours des célébrations du premier anniversaire de l'Exécutif. Expriment sa confiance en la justice de son pays, le Premier ministre admet désormais l'imminence d'un remaniement.

THIONE SECK



Les avocats de Thione Seck sont vraiment décidés à faire libérer leur client, en prison depuis le 2 juin dernier pour une affaire de trafic de faux billets de banque. A cet effet, ils ont pris la résolution de déposer une demande de liberté provisoire sur la table du juge Samba Sall, en charge du 2ème cabinet d'instruction. A en croire nos sources, la demande a été déjà rédigée. Par rapport aux arguments que les avocats vont mettre sur la table du juge d'instruction, nos sources n'ont pas voulu trop y avancer. Une chose est sûre, c'est que l'état de santé du leader du Raam daan ne sera

pas certainement négligeable. Il s'y ajoute que Thione Seck, qui a

ASTROSENEGAL

Leader de la Voyance au Sénégal

Avenir – Amour – Santé - Travail

Contactez-nous 24h/24 7J/7 au : 88 828 28 28

www.astrosenegal.com

ENQUÊTE

Publications - Société éditrice
Boulevard de l'Est-Point E
Immeuble Samba Laobé Thiam Dakar
Tél. : 33 825 07 31
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur général, Directeur de publication :
Mahmoudou Wane
Rédacteur en chef :
Ibrahima Khalil Wade
Rédacteur en chef délégué :
Gaston Coly

Rédaction :
Sophiane Bengeloun, Bigué Bob, Matel Bocoum, Adama Coly, Georges Diatta, Viviane Diatta, Mame Talla Diaw, Aida Diène, Ousmane Laye Diop, Assane Mbaye, Aliou Ngamby Ndiaye, Fatou Sy, Babacar Willane
Correcteur :
Boubacar Ndiaye

Directeur artistique :
Fodé Baldé
Maquette :
Penda Aly Ngom Sène, Joe Waly Diam

Service commercial :
maimounaenquete@gmail.com
Tél. : 33 825 07 31 - 778341190
70 408 82 22 - 70 746 50 16
Impression : **Graphic Solutions**

ALIOU NIANE, MAGISTRAT À LA COUR DES COMPTES

“ATEPA s’est trompé d’époque et de rapport”

Au lendemain de la publication du rapport public 2013 de la Cour des Comptes, l’architecte Pierre Goudiaby ATEPA s’en est ouvertement pris aux vérificateurs de la Cour, en les menaçant d’une plainte. Cette sortie de l’ancien Conseil de l’ex-président Wade a fait réagir le magistrat et auditeur qui estime que ATEPA “s’est trompé de rapport et d’époque”. Dans l’entretien accordé à “EnQuête”, M. Aliou Niane étale les manquements qui ont perdu l’architecte, tout en apportant des réponses aux critiques dont la Cour des comptes fait souvent l’objet.



PAR FATOU SY

M. Aliou Niane, au lendemain de la publication du rapport public 2013 de la Cour des Comptes, Pierre Goudiaby ATEPA a menacé de porter plainte contre les vérificateurs de la Cour. Qu’en est-il exactement ?

Je me demande si le sieur Goudiaby a lu le rapport de la Cour. Si tel était le cas, il ne serait pas monté sur ses grands chevaux contre la Cour des Comptes. En tout état de cause, s’il pense avoir été diffamé ou lésé dans ses intérêts, c’est un citoyen et comme le Sénégalais lambda, il est libre de recourir à la Justice. Je reviendrai sur cette question en ma qualité de chef de mission de l’équipe qui a contrôlé l’ARTP (Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes).

Qu’est-ce qui s’est réellement passé ?

A l’occasion de l’audit de l’ARTP, la Cour s’est intéressée au projet de Radiotélévision africaine (RTA). Celui-ci est un projet de l’ancien président de la République, Maître Abdoulaye Wade, comme l’atteste sa lettre n°000826 du 16 août 2010 adressée à M. Ndongo Diao, Directeur général de l’ARTP. Dans cette lettre, le président de la République d’alors autorise le DG de l’ARTP à signer un contrat d’architecture avec l’architecte Pierre Goudiaby ATEPA en vue de l’édification de la RTA. Par la suite, et par sa lettre du 13 novembre 2010 adressée à M. Oumar Sarr, Ministre d’Etat, Ministre de l’Urbanisme, de l’Habitat, de l’Hydraulique et de l’Assainissement, l’ancien président de la République «demande de procéder à la construction de l’immeuble de la RTA suivant les plans de l’Architecte Pierre Goudiaby Atepa» en précisant que le financement sera effectué par l’ARTP. Ainsi, c’est par une lettre adressée au ministre chargé de

l’Urbanisme que le président de la République prend la décision de faire financer la RTA par l’ARTP.

A la suite de ces différentes péripéties, l’ARTP et le cabinet ATEPA ont signé un protocole d’accord, le 18 août 2010. Selon l’article 3 dudit protocole, «le montant HT des honoraires de l’Architecte est provisoirement fixé à Quatre Cent Quatre Vingt Sept millions (487 000 000) F CFA. Ce montant, estimé à l’état actuel du Projet, est révisable en fonction du coût réel des travaux réalisés ». Le 20 septembre 2010, un «Contrat d’études architecturales et techniques pour la réalisation de la Radio Télévision africaine (R.T.A)» est signé entre les deux parties en remplacement dudit protocole d’accord. Ces honoraires de l’architecte ont été portés, par la suite, à 1 417 720 000 F CFA HT en raison du transfèrement du site, initialement prévu dans l’enceinte de la Radiodiffusion Télévision sénégalaise (RTS), au carrefour de la Patte D’oie. Sur décision du Président Wade, le site est transféré. Ainsi, le projet est passé d’un immeuble R+6 à une Tour d’une trentaine de niveaux.

Est-ce que vous avez noté des irrégularités dans cette démarche ?

Oui bien sûr. Ce sont ces analyses développées autour de ces irrégularités qui ont alimenté le rapport de la Cour. En effet, le processus décrit a appelé les observations suivantes : D’abord, l’immixtion du président de la République. L’ARTP disposant de la personnalité juridique et de l’autonomie financière, le président de la République ne peut lui donner des instructions sous cette forme. Cette décision de financement est du ressort exclusif des organes de l’ARTP, notamment de son Collège de Régulation. En agissant ainsi, l’ancien Président a outrepassé ses prérogatives et s’est immiscé irrégulièrement dans le fonctionnement de l’ARTP. Il doit respecter l’autonomie

des organes de l’ARTP. Il peut utiliser le canevas des membres du Conseil de Régulation, directement ou par l’intermédiaire des ministères assurant les tutelles technique et financière, pour faire des propositions qui seront étudiées comme telles par cet organe délibérant qui dispose exclusivement de la prérogative de décision.

Nous avons également constaté une absence d’études et de planification. L’ARTP est intervenue en vue de financer la construction du siège de la RTA, sur instruction du président de la République. Cette intervention s’est faite sans aucune étude financière et technique préalable pour un projet de cette envergure. En plus, il s’agit d’un véritable pilotage à vue. En effet, c’est après avoir survolé la Patte D’oie que l’ancien Chef d’Etat décide d’y transférer le projet, sans tenir compte des éventuelles incidences financières. Le projet initial était ficelé sous la forme d’un R+6 (rez de chaussée plus six étages). Avec cette nouvelle tournure, «ce projet a été abandonné au profit d’un autre plus ambitieux, que Monsieur le président de la République a bien voulu situer sur le rond point de la Patte d’Oie». Ce «nouveau projet» est «une tour d’une trentaine de niveaux». C’est ainsi que les honoraires de l’architecte ont augmenté de près de 300% en passant de 487 000 000 F CFA à 1 417 720 000 F CFA HT à cause du nouveau projet. La réévaluation de ce nouveau projet a porté le montant global à 24 milliards de francs CFA TTC. Ainsi, il serait juste de se demander comment l’ARTP peut effectuer un investissement financier aussi lourd, sans que celui-ci ne figure ni dans ses programmes à court, moyen et long terme, ni dans ses priorités déclinées, ni dans son budget.

Comme autre irrégularité, il y a le non-respect du code des marchés publics. Dans le préambule du «Contrat d’études architecturales et techniques pour la réalisation de la

Radio Télévision africaine (R.T.A)», il est dit que «l’ARTP n’étant pas le bénéficiaire direct, le présent contrat est soumis au régime dérogatoire prévu à l’article 3 du décret n° 2010-1188 du 13 septembre 2010 modifiant et complétant le décret n° 2007-545 du 25 avril 2007 portant Code des Marchés publics. Le texte susvisé soustrait les marchés de la Présidence et de ses annexes du champ d’application du Code des Marchés publics et du contrôle des organes prévus à cet effet». L’article 3 visé par le préambule du contrat pour le soustraire des règles et procédures édictées par le Code des Marchés publics n’intègre pas la Présidence et ses annexes dans les dérogations prévues. Celles-ci concernent les marchés, passés en application d’accords de financement ou de traités internationaux fixant des procédures contraires; de produits pétroliers. Ainsi que les marchés ayant pour objet l’achat de titres de transport aériens pour les besoins des missions des agents de l’Etat, ceux relatifs à l’organisation de séminaires-ateliers dans les réceptifs hôteliers ou à l’hébergement des hôtes officiels de l’Etat et de ses démembrements et les marchés de prestations de conseils financiers, de banques d’affaires et de conseils juridiques.

Ainsi, en signant ce contrat sur la base des dérogations prévues par l’article 3 du décret n° 2010-1188 du 13 septembre 2010 modifiant et complétant le décret n° 2007-545 du 25 avril 2007 portant code des marchés publics, le DG de l’ARTP a violé la réglementation en vigueur. En effet, ce contrat ne saurait être exclu du champ d’application du Code des marchés publics sur la base de l’article 3 susmentionné. Par conséquent, le contrat est pris en violation du Code des Marchés publics. Et enfin, il y a lieu de soulever le non-respect du contrat signé entre l’ARTP et le cabinet ATEPA, car les termes du contrat d’études architecturales et techniques pour la réalisation de la R.T.A n’ont pas été respectés.

A suivre P4

Avis public d’Appel à la concurrence

CENTRE HOSPITALIER NATIONAL UNIVERSITAIRE de FANN

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION OUVERTE
DRP N°107-15 /MSAS/CI/NUF

- 1- Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix à compétition Ouverte (DRP/O) fait suite à l’Avis Général de Passation des marchés paru le journal « le soleil » édition n° 13329 du mercredi 29 octobre 2014.
- 2- Le Directeur du CENTRE HOSPITALIER NATIONAL UNIVERSITAIRE de FANN lance une Demande de Renseignements et de Prix à compétition Ouverte pour la fourniture d’hôtels, conformément au bordereau descriptif et quantitatif et spécifications techniques annexés.
- 3- La passation de Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix à compétition Ouverte à tous les candidats éligibles, telle que définie dans le code des Marchés Publics.
- 4- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations tous les jours ouvrables à la cellule de passation des Marchés Avenue Cheikh Anta Diop – Dakar Tél : 33 869 18 25 ou 33 869 18 57 site web : www.chnu-fann.sn, et prendre connaissance des documents du dossier de consultation, tous les jours ouvrables, de 09 heures à 17 heures.
- 5- Les exigences en matière de qualification sont : Fournir les états financiers certifiés conformes par un Expert comptable inscrit auprès de l’ONECCA pour les trois (03) derniers exercices, justifient une assise financière solide du candidat. Fournir la preuve de l’existence d’un atelier de confection ou d’une boutique spécialisée dans la vente des fournitures concernées. Avoir réalisé au moins un marché similaire au cours des trois dernières années (2012, 2013 et 2014).
- 6- Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier de consultation complet en formulant une demande écrite à l’adresse mentionnée ci-après : Cellule de passation des Marchés Avenue Cheikh Anta Diop – Dakar Tél : 33 869 18 25 ou 33 869 18 57 contre un paiement non remboursable de vingt mille (20.000) FCFA. Le paiement se fera par espèce et le document sera remis sur place.
- 7- Les offres devront être soumises au secrétariat de la cellule de passation des Marchés Avenue Cheikh Anta Diop – Bâtiment de la Médecine du Travail -Dakar - FANN au plus tard le mercredi 29 Juillet 2015 à 10 h 00 mn.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats à l’adresse ci-après : Centre Hospitalier National Universitaire de Fann – Salle de conférence du Bloc administratif de la Direction, le même jour à 10 h 00 mn précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Le Directeur du CHNU de FANN

Qu'est-ce qui vous emmène à parler d'un défaut de respect du contrat ?

Trois points le montrent à suffisance. D'une part, l'absence de devis approuvé, car suivant les dispositions de l'article 9 du contrat, «la rémunération globale pour les études architecturales et techniques est fixée à

tions, les modifications décidées par l'ancien président de la République n'ont pas fait l'objet d'avenant. C'est sur cette base que l'architecte a demandé à l'ARTP, dans sa note d'honoraires n° 4, de lui payer le montant de 1 150 039 800 F CFA. Même s'il est vrai que ces travaux, objet de la note d'hono-

Durant son point de presse, il a déclaré que les rapports doivent rester confidentiels et secrets...

En clair, sur ce point, le sieur Goudiaby s'est trompé d'époque ou de rapport. En effet, ici, il s'agit d'un rapport public destiné par conséquent à informer les Sénégalais de la manière dont les deniers publics sont

“L'ancien Président a outrepassé ses prérogatives et s'est immiscé irrégulièrement dans le fonctionnement de l'ARTP. Il doit respecter l'autonomie des organes de l'ARTP. Il peut utiliser le canevas des membres du Conseil de Régulation, directement ou par l'intermédiaire des ministères assurant les tutelles technique et financière, pour faire des propositions qui seront étudiées comme telles par cet organe délibérant qui dispose exclusivement de la prérogative de décision.”

6,37 % (six virgule trente sept pour cent) des dépenses effectuées dans la limite du montant HT tous corps d'état, des devis approuvés». Ce taux est ainsi calculé : 3,98 %, pour les études architecturales et 2,39 % pour les études techniques, soit un total de 6,37%. Par devis approuvés, il faut entendre devis estimatifs des marchés d'entreprises, décoration, ameublement et équipements exclus». Or, dans les pièces justificatives mises à la disposition de la Cour et ayant servi au paiement des travaux du cabinet ATEPA, il n'y a pas de devis estimatifs approuvés. Alors que ceux-ci constituent la condition sine qua non de tout paiement.

Le second argument se justifie par l'absence d'avenant. Je m'explique suivant les dispositions de l'article 11 du contrat : «Si le maître d'ouvrage se trouvait dans l'obligation d'apporter des modifications fondamentales à son programme à un stade quelconque de son déroulement, le Maître d'œuvre recevrait des honoraires complémentaires en fonction des prestations supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de ces modifications. Un avenant au présent contrat fixerait, dans ce cas, les modalités du paiement revenant au Maître d'œuvre». Donc en violation de ces disposi-

raires n° 4, ont été effectivement réalisés sur la base des nouvelles instructions du président de la République, il demeure vrai que ceci constitue, de la part de l'architecte, une violation du contrat car les dispositions de l'article 11 citées ci-dessus font de l'avenant un préalable à tout paiement.

Comme troisième argument, il y a l'absence de caution de bonne exécution. L'article 10 du contrat indique que «le maître d'œuvre doit produire une caution solidaire équivalente à 5 % du montant du contrat. Autrement, il lui sera appliqué une retenue de garantie de 5 % sur chaque note d'honoraires présentée» Cette caution de bonne exécution n'a pas été produite et l'ARTP n'a jamais prélevé le montant de 5% prévu pour suppléer une telle carence.

Mais est-ce que le contrat a été réalisé ?

Il est vrai que le cabinet ATEPA a effectué les travaux, objet du contrat. Des centaines de millions lui sont payés à ce titre et il réclame plus d'un milliard à l'ARTP. Cependant le projet de construction de la RTA est soit abandonné ou n'est plus de mise. Par conséquent, ces centaines de millions perçus par l'architecte constituent de l'argent des Sénégalais jetés par la fenêtre.

gérés. Dans ce type de rapport, il ne saurait y avoir une seule once de confidentialité ou de secret.

Et pour la plainte de Monsieur Pierre Goudiaby Atepa ?

Nous l'attendons de pied ferme. **Au-delà du cas de Pierre Goudiaby Atepa, certaines personnalités épinglées dénoncent souvent l'absence de contradiction?**

Au niveau de la Cour des Comptes, le principe de la contradiction est rigoureusement et régulièrement respecté. D'ailleurs, il ne saurait en être autrement. C'est une obligation posée par la loi. Les procédures de la Cour sont écrites et contradictoires. En réalité, pour ce qui concerne le rapport public, il y a un double degré de contradiction. D'abord, les rapports provisoires sont envoyés aux dirigeants des entités auditées. C'est sur la base de leurs réponses que la chambre compétente adopte le rapport définitif. Ensuite, l'insertion au rapport public (c'est la synthèse du rapport définitif) est aussi transmise à ces mêmes dirigeants. Leurs réponses sont publiées in extenso dans ledit rapport. Au niveau de la Cour des Comptes, le respect de la procédure contradictoire est une règle d'or, c'est un préalable à toute adoption de rapport.



N'avez-vous pas l'impression de prêcher dans le désert, si l'on sait que la plupart de vos rapports restent sans suite ?

Nous n'avons pas d'état d'âme à ce propos. Il y a une division du travail. Nous faisons des audits. Nous jugeons les comptes de gestion des comptables publics. Nous jugeons également les fautes de gestion, affaires relevant de la discipline financière. Nous transmettons des référés au Garde des Sceaux, lorsque nous rencontrons dans le cadre de notre travail des faits susceptibles d'être qualifiés infractions pénales (détournement de deniers publics, corruption, concussion...), en vue de l'ouverture d'informations ou d'enquêtes judiciaires. Nous les envoyons également aux autorités du pouvoir exécutif, en vue de la prise de mesures de correction par rapport aux différends soulevés dans nos rapports. C'est cela notre rôle et nos attributions définis par la Constitution, les lois et règlements en vigueur. Nous n'interférons pas dans le travail des autres institutions de la République. Que chacun fasse ce qu'il

a à faire et les deniers publics seront bien gérés.

Justement parlant d'ouverture d'information judiciaire, certaines personnes visées finissent par être blanchies. Est-ce à dire que les rapports sont mal faits ?

Le rapport de la Cour des Comptes est une source d'informations pour le juge. Il ne saurait le lier. Le juge fonde son argumentaire et son intime conviction sur un ensemble de rapports d'audits, d'enquêtes et d'investigations, sur des auditions... Cependant, le fait que le juge ne nous suive pas n'a rien à voir avec la qualité intrinsèque de nos rapports. Ceux qui lisent nos rapports savent qu'ils sont de qualité incontestable.

Rencontrez-vous des difficultés lors de vos missions ? Et lesquelles ?

En général, nous ne rencontrons pas de problèmes majeurs dans nos missions. Sauf si la structure contrôlée souffre de carences ou de défaillances particulières (absence d'archives par exemple). ■

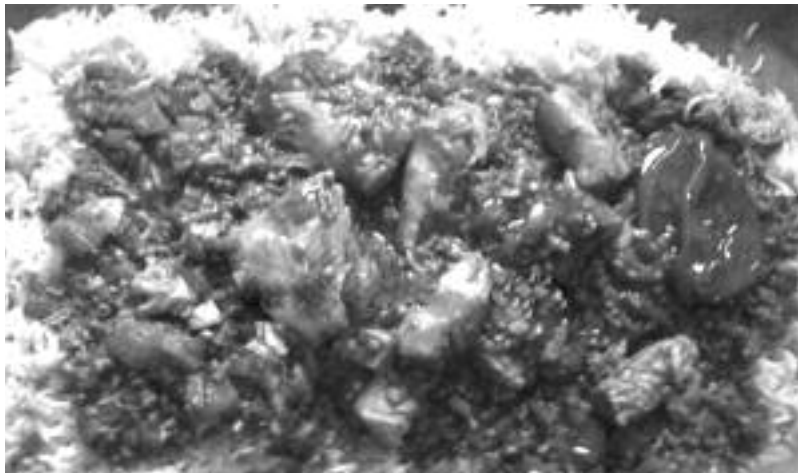
TRAFIC DE DROGUE AU CAMP PENAL

Le “yamba” était dissimulé dans un plat de “Soupou kandja”

Deux pensionnaires de la maison d'arrêt et de correction du Camp pénal de Liberté VI encourent 10 ans de prison supplémentaires pour avoir introduit du chanvre indien dans l'enceinte de l'établissement pénitentiaire.

■ FATOU SY

Purgeant depuis 8 ans une peine de 20 ans de travaux forcés pour des faits de vol aggravé, Ndiaga Matar Guèye risque de voir son séjour carcéral prolongé de 10 ans. Idem pour son codétenu Mouhamed Sall, condamné à 2 ans ferme, pour offre et cession de drogue. Pensionnaires à la maison d'arrêt et de correction du Camp pénal de Liberté VI, ils sont accusés d'avoir introduit du chanvre indien dans l'enceinte de la prison. Ndiaga Matar est poursuivi pour avoir acheté la drogue, après avoir rassemblé la somme de 30 000 francs CFA avec l'aide d'un de ses codétenus du nom



d'Ernest. Mouhamed Sall est désigné comme l'acheteur. A-t-il profité du fait qu'il passe ses journées à la caserne Samba Diéry Diallo où il

effectue des corvées, du lundi au vendredi de 9 h à 18h ?

Toujours est-il que l'enquête a révélé qu'il a introduit la drogue dans la pri-

son, moyennant une commission. Il a réussi son coup en se rapprochant de l'un de ses codétenus à qui il a proposé de lui offrir un plat de Soupou “kandja”. Comme le détenu ne reçoit pas régulièrement de visite, il a pensé que c'était un geste de solidarité or, en réalité, le plat contenait 150 grammes de chanvre indien. Il était dissimulé dans le double fond du bol isothermique contenant le riz. En découvrant la drogue, lors du contrôle, les gardes pénitentiaires ont feint de n'avoir rien vu pour que le repas arrive à son destinataire. Ainsi, après s'être régalé, le prisonnier Gassama Diaby a été surpris de se faire accuser. Soumis à un interrogatoire, il a fait savoir aux matons qu'il a juste reçu un plat, en guise de cadeau de la part de Ndiaga Matar.

Interpellé, il est passé aux aveux, en balançant Mouhamed Sall. Le malfaiteur a même indiqué aux enquêteurs que, dans le passé, il s'était fait acheter un téléphone portable à 10 000 francs pour l'introduire clandestinement dans la prison. Mais l'appareil était tombé entre les mains des gardes. Traduits hier, devant le tribunal des flagrants délits de Dakar pour association de malfaiteurs et tentative d'offre ou de ces-

sion de drogue, Mouhamed Sall et Ndiaga Matar ont clamé leur innocence. Le premier, qui est l'imam de la chambre 12 du Camp pénal, a réfuté avoir reçu une quelconque somme pour acheter de la drogue. Quant au second, il a nié avoir mandaté son codétenu pour en acheter, même si par ailleurs, il a reconnu que la femme qui a apporté le repas est sa sœur. “Si j'avais 30 000 francs, je les aurais envoyés à ma famille, car cela fait huit ans que je suis en prison”, s'est défendu Ndiaye Matar.

Confortée par les aveux des prévenus, la représentante du parquet a estimé que les deux prisonniers sont coupables et que l'objectif de Ndiaga Matar était la vente et non la consommation personnelle. Par conséquent, les peines devront leur être appliquées à la lettre. “Comment quelqu'un qui est sous la surveillance des gendarmes peut se procurer de la drogue ?” s'est interrogé Me Iba Mar Diop. Soulignant que Mouhamed Sall n'a pas commandé le plat, il a ajouté que les accusations d'un coprévenu ne suffisent pas pour faire condamner son client. Aussi a-t-il plaidé la relaxe, ne serait-ce qu'au bénéfice du doute.

Délibéré le 20 juillet. ■

POURSUIVIS PAR 158 EX-EMPLOYES DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Mansour Kama et Fayçal Sharara à la barre aujourd'hui pour banqueroute simple

158 ex-ouvriers ont traduit en justice le président de la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES), Mansour Kama et son compère Fayçal Sharara pour banqueroute simple. Ils ont également servi une citation directe au syndic liquidateur Isma Dadis Sagna pour abus de confiance. L'affaire est jugée aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Dakar.

■ FATOU SY

Le patron de la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES) Mansour Kama et son collègue Fayçal Sharara sont convoqués aujourd'hui à la barre du tribunal correctionnel de Dakar, de même que le syndic liquidateur Isma Dadis Sagna. Ils sont traduits en justice pour leur qualité respective de directeur général et de Président du conseil d'administration de la société les Pêcheries frigorifiques du Sénégal (PFS). Mansour Kama et Fayçal Sharara sont poursuivis pour banqueroute simple. Par contre, le sieur Sagna est traduit pour abus de confiance. Le trio est attrait en justice par 158 personnes qui étaient ouvriers dans les chaînes de traitement des produits de conserverie de thon par la société PFS.

Le différend est parti du licenciement des parties civiles, le 21 novembre 2005. Se sentant lésés, les travailleurs avaient saisi le tribunal du travail hors classe de Dakar,

afin que la société PFS leur paie des droits. Ils avaient aussi cité Isma Dadis Sagna, désigné comme syndic liquidateur, car à leur grande surprise, ils avaient découvert que le syndic ne les avait pas pris en compte, dans le cadre de ladite procédure collective. Alors qu'ils ont été licenciés après l'ouverture de la procédure collective. Les plaignants ont estimé que le syndic a failli à ses obligations car "n'ayant pas permis aux requérants, analphabètes, qui sont connus de la société PFS, de s'insérer dans ladite procédure collective, alors qu'il a été cité à comparaître devant le Tribunal du Travail". Ils lui reprochent en réalité d'avoir failli à son mandat pour n'avoir pas pris en compte leur volonté de réclamer des sommes déterminées pour chacun d'eux, devant le juge du travail.

Les plaignants réclament 372 809 571,7051 F CFA de dommages et intérêts

En cas de condamnation, les 158 plaignants veulent que le syndic leur



paie des dommages et intérêts d'un montant global de 372 809 571,7051 F CFA. Soit 1 201 169,5812 F CFA, à chaque employé. Une somme déjà octroyée par le jugement rendu devant le travail, en novembre 2012, et confirmé en Appel. Toutefois, les ex-travailleurs

estiment que Mansour Kama et Fayçal doivent payer ce montant, en tant que civilement responsables. D'où la citation qu'ils leur ont servie par le biais de leur avocat Me Sidy Abdallah Kanouté. Car les plaignants leur reprochent d'avoir "omis de faire au greffe de la juridiction compétente, dans le délai de trente jours, la déclaration de l'état de cessation des paiements de la personne morale".

En fait, les ouvriers n'ont pas apprécié le fait d'apprendre, au moment de la tentative d'exécution du jugement rendu en leur faveur par le tribunal du travail, l'existence du jugement rendu le 9 juin 2006 et fixant la date de cessation des paiements au 30 août 2005. Et ils estiment que Fayçal Sharara avait l'obligation de procéder à la déclaration de l'état de cessation des paiements de la société PFS. Mansour Kama, en tant que PCA, "avait l'obligation de donner les directives". Les mis en cause ne manqueront certainement pas d'arguments face à ces accusations. ■

ÉLABORATION CODE DÉONTOLOGIE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Les syndicalistes se rebiffent

Le tout n'est pas d'élaborer une loi, encore faudrait-il qu'elle soit implémentée de concert. Certains membres de syndicats de la fonction publique nourrissent de sérieuses appréhensions envers un code de déontologie non participatif.



Le Premier ministre Mohammed Boun Abdallah Dionne

■ OUSMANE LAYE DIOP

Les hautes autorités de l'administration publique s'éloignent-elles de leurs démembrements à l'échelon inférieur ? Pourquoi cette redéfinition des rapports entre les sphères centrales de décision et les agents publics à la périphérie ? Le processus d'élaboration du code de déontologie annoncé par la ministre de la Fonction publique, Viviane Laure Bampassy, vendredi dernier, est le clou d'une

série de mesures qui marque un durcissement de la position des autorités publiques. Après le ballon de sonde du ministre des Finances sur la suppression des heures supplémentaires, et les déclarations du président sur une administration budgétivore ; la conférence de presse de l'Union des syndicats de l'administration centrale (USAC), mercredi passé, avait sonné comme une mise au point contre les attaques de l'autorité sur les agents de la fonction publique.

Lors de la rencontre de vendredi, il s'est agi alors pour le Premier ministre de faire cesser les "grèves récurrentes dans certains secteurs de l'Administration qui mettent en péril la continuité du service public, la récurrence des détournements des deniers publics, l'absentéisme, la partialité, la lenteur dans le traitement des dossiers, l'inefficacité de l'action publique en général". Mais les principaux concernés montrent déjà leurs appréhensions par rapport à ce code général de déontologie qui découle du fait accompli. "Nous fustigeons la démarche, la procédure utilisée pour mettre en place ce processus, car, c'est à travers la presse que nous avons appris la rencontre entre les ministres de la Fonction publique, de la Bonne gouvernance avec le Premier ministre", déplore le secrétaire général du Syndicat national des cadres et employés de l'administration publique (Synecap), Makhtar Dabo. Selon lui, la démarche qui a prévalu lors du consensus adopté pour le pacte de stabilité social aurait pu être reconduite, car "on n'impose pas un code de déontologie", déclare-t-il.

"C'est un diktat"

Le syndicaliste, qui dit n'avoir rien contre ce projet d'élaboration du code de déontologie sur le principe, est ulcéré par "le manque de concertation. Nous ne pourrions pas l'appliquer, car nous ne connaissons même pas les termes de référence", s'indigne-t-il au bout du fil. Le secrétaire général trouve même suspecte la concomitance de cette mesure avec le vote du code international de déontologie des Nations unies. L'organisation onusienne a invité ses Etats-membres à une application diligente et le syndicaliste ne comprend pas l'empressement des autorités à vouloir l'appliquer. "C'est un diktat. Le code est fait pour eux. Peut-être que c'est par populisme politique, car il y a de fortes expertises qui ne demandent qu'à être utilisées à bon escient", lâche-t-il. Selon lui, la concertation est tout à l'avantage des gouvernants, car la continuité serait assurée en cas de changement de régime. Une soupape de sécurité également, puisque la préoccupation de son syndicat est "d'éviter que les cadres se retrouvent à se défendre d'accusation de corruption ou de concussion", déclare-t-il.

Moins catégorique que son camarade de l'administration publique, le chargé de communication du syndicat des travailleurs de la justice (Sytjust), Me Ameth Touré, n'est pourtant pas moins préoccupé. Il confirme qu'ils n'ont pas été associés au processus d'élaboration de manière formelle et "que les autorités doivent vulgariser, recueillir les positions au préalable". Admettant

ECHAUFFOUREES A L'UCAD

Trois étudiants arrêtés

A la suite d'échauffourées avec les agents du Centre des Œuvres universitaires de Dakar (COUD), trois étudiants ont été arrêtés et remis à la police.

Trois étudiants ont été arrêtés, hier, par la sécurité du Centre des Œuvres Universitaires de Dakar (COUD) et remis à la police. Les autorités universitaires leur reprochent d'avoir caillassé un de leurs véhicules. "Ils ont détruit la voiture ce matin (hier). Les étudiants doivent savoir que nous sommes des autorités qui administrent des biens publics qui appartiennent à toute la communauté sénégalaise, à telle enseigne que s'il y a destruction, nous ne pouvons pas rester sans porter plainte pour demander que ce préjudice soit réparé", a expliqué Khalifa Babacar Diagne, chef du département de la gestion des cités universitaires et de la vie estudiantine de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD).

Il y a quelque temps, le COUD a décidé de déguerpir les étudiants qui avaient élu domicile dans les couloirs du pavillon A. C'est dans ce contexte que des échauffourées ont éclaté hier entre agents du COUD et étudiants. En effet, le COUD est contre l'installation des étudiants dans les couloirs pour plusieurs raisons. D'abord, les autorités universitaires pensent que les couloirs n'ont pas été faits pour abriter des tentes. Ensuite, elles affirment que l'installation des étudiants dans les couloirs pose des problèmes d'hygiène et de santé publique. Parce que cela empêche l'entretien des pavillons et le nettoyage des couloirs.

"L'installation de tentes peut amener un problème de sécurité dans le campus social, parce que des personnes qui ne sont pas étudiants peuvent venir les infiltrer et même constituer une menace pour eux. Pour toutes ces raisons, le Coud ne peut pas faire de concession", précise Khalifa Diagne. Les autorités universitaires proposent aux étudiants de se rapprocher de leurs services sociaux pour qu'ensemble, ils essayent de trouver des solutions. ■

EL HADJI FALLILOU FALL (STAGIAIRE)

que l'administration sénégalaise vit un malaise profond qui déteint sur son efficacité, le syndicaliste estime que l'exemple doit provenir des autorités elles-mêmes. "C'est une bonne idée. Mais, le pendant de l'efficacité du service public, c'est une bonne chose que l'Etat prenne en amont ses responsabilités, avant de vouloir édicter des règles", déclare-t-il. Il en veut pour preuve les recrutements de ces dernières années qui ont causé beaucoup de frustrations parmi des agents méritants de la fonction publique.

Me Touré fait aussi le "constat désobligeant du non-respect des délais par l'Etat des engagements pris avec les syndicats. Ce qui contribue à envenimer des relations déjà compliquées", estime-t-il. La correction de certaines tares dans la gestion des autorités, notamment les déséquilibres notés dans la rémunération qui a entraîné "des frustrations légitimes", sont la priorité, estime le greffier qui invite les autorités à "éviter toute formule coercitive, sans créer les conditions d'application du code". ■

EN TOURNÉE ÉCONOMIQUE DANS LE NOTTO DIOBASS

Le ministre Alioune Sarr cloue au pilori ses adversaires du Grand Parti

Dans le Notto Diobass, la guerre fait rage entre l'Afp et le Grand Parti. Profitant d'une tournée économique dans ce fief dont il est le maire, le ministre du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME, Alioune Sarr, a porté la réplique à ses ex-camarades de parti.

■ BIRAHIM DIAW (THIÈS)

Le ministre du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits locaux et des PME Alioune Sarr est en tournée économique dans son fief, le Notto Diobass. Il en a profité pour solder quelques comptes politiques. "Personne ne pourra me faire dire du mal d'un enfant de Diobass, pour la simple et bonne raison que je suis un enfant de Diobass. Mieux, je préfère aussi échanger sur des idées, des projets", a soutenu d'emblée le ministre pour répondre aux critiques formulées par Marie Ivonne Gning, conseillère municipale à Notto Diobass et désormais ex-présidente du mouvement des femmes de l'Afp. Récemment, elle a quitté les rangs des progressistes au profit du Grand parti de Malick Gackou et fait état d'un lot de frustrations au niveau de sa section locale. Au moment de partir, elle disait : "Le noyau dur est avec moi, c'est pourquoi, nous avons tenu cette réunion pour mettre en place



un bureau provisoire dans l'optique de mieux organiser le travail sur le terrain." Surtout, elle avait fait savoir que Malick Gackou a offert un moulin à mil d'une valeur de 3 millions, un acte qui, disait-elle, traduit la volonté de son leader d'aider les femmes du Diobass.

Ainsi, le ministre et maire de Notto Diobass a affirmé qu'il n'y a qu'un seul maître dans ce terroir et

c'est lui. L'édile a rappelé qu'en politique, ce sont les réalisations qui comptent, comme l'inauguration d'un marché de Hannene qui s'étend sur une superficie de 360 m². Pour bien souligner qu'il œuvre pour son terroir, il a cité deux moulins à moteur injection offerts aux populations de Ngombel et Baback. Sans compter, à fait savoir Alioune Sarr, le Bassin

de rétention qui permettra bientôt de cultiver du riz dans la localité. Un investissement de plus de 565 millions F CFA, pour faire développer sa zone natale. "C'était comme cela, a-t-il dit, avant que je ne m'engage en politique, car les liens dont je bénéficie avec les populations, ce sont des liens solides. Ce ne sont pas des liens qui datent d'aujourd'hui." Selon lui, il faut éviter la schizophrénie politique qui est un mode politique qui consiste à dessiner sa cartographie électorale dans les nuages pour considérer à travers les revues médiatiques que la vie politique s'arrête à l'événementiel du lendemain. "Quand on n'est en mesure de rien réaliser ni là où on habite ni pour les populations que vous cherchez à récupérer, il faut avoir la décence de se taire", a asséné Alioune Sarr.

Le maire de dire que depuis 1974, rien n'a été inauguré à Diobass. Ainsi, il invite ses ex-camarades de parti et ceux qui durant leur magistère n'ont rien apporté aux populations de Notto Diobass de se taire. ■

GUEGUERRE AU SEIN DU PS

La présidente nationale des jeunesses féminines descend la députée Aminata Diallo

La dualité au sommet au sein du Ps fragilise et sape l'unité au sein des rangs socialistes. La guerre que se livrent la députée Aminata Diallo et Yaya Diallo, la présidente nationale des jeunesses féminines socialistes, deux figures politiques du Parti socialiste, en est la parfaite illustration. Elles se rendent coup pour coup. Hier, la présidente des jeunesses nationales féminines socialistes a profité de la cérémonie de don de vivres offerts à la pouponnière Vivre ensemble, pour dire tout le mal qu'elle pense des agissements et des déclarations de son prédécesseur. Yaya Diallo a apporté une réplique cinglante à la députée socialiste qui a accusé le secrétaire général du parti Ousmane Tanor Dieng et le ministre Aminata Mbengue Ndiaye d'être de connivence avec Macky Sall, en laissant en rade les intérêts du parti

"Les idées d'Aminata sont dépassées. Elle siège à l'Assemblée nationale où ses camarades font des interventions pertinentes. Elle se limite à faire des sorties malheureuses et à attaquer les gens qui ont fait d'elle ce qu'elle est aujourd'hui. Vraiment, c'est regrettable", a-t-elle fulminé. Très en verve, la dame a déclaré qu'Aminata Diallo "a une inculture politique et c'est une intellectuelle qui, pour exister, doit rester derrière Khalifa Sall". "Elle devrait plutôt s'atteler à nous faire un bilan, en tant que présidente sortante de la structure, mais elle ne l'a jamais fait. Elle est incapable et n'a que sa langue pour parler, au moment où des jeunes députés posent des questions qui interpellent l'Etat".

Les vivres offerts à la pouponnière "Vivre ensemble" sont estimés à une somme avoisinant un million de nos francs. Ils sont composés, entre autres, de riz, d'huile, de couches pour bébé, de lait. L'acte a été salué par les responsables de la pouponnière qui appellent les Sénégalais à être plus réceptifs au sort de ces enfants qui ont besoin d'aide et de soutien économique et moral de tous les citoyens. ■

CHEIKH THIAM

EXÉCUTION DU PROGRAMME D'URGENCE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (PUDC)

Me Adama Guèye et Cie dénoncent "l'exclusion" du Sénégal

Le Programme d'urgence de développement communautaire (Pudc) soulève une vague d'indignations. La plate-forme politique Avenir "Senegaal bi ñu bëgg", en plus de dénoncer le choix du Programme des Nations-unies pour le développement pour son exécution, regrette un mépris des compétences sénégalaises.



■ HABIBATOU TRAORE (STAGIAIRE)

"Ce qui est fait pour nous sans nous est fait contre nous". La plate-forme politique Avenir "Senegaal bi ñu bëgg" applique cet adage de Nelson Mandela à l'exécution du

programme d'urgence de développement communautaire (Pudc) confiée au Programme des Nations-unies pour le développement (Pnud). Me Mame Adama Guèye et ses camarades remettent en cause, dans un communiqué parvenu à EnQuête, cette décision qui consti-

tue "une insulte aux capacités de pilotage et de suivi-évaluation des projets/programmes par l'administration, voire aux compétences de ses ressources humaines".

D'autant que les membres de la plate-forme soutiennent que le Pnud ne pourrait assurer sa responsabilité d'agence d'exécution sans recourir aux structures nationales, en tant qu'agents de réalisation. Ils soulignent, à cet effet, que pour l'exécution de ce programme, le PNUD engrangera à coup sûr, toujours en vertu de ses procédures, entre 3 et 7% des ressources (113 milliards de francs CFA pour cette première phase), en guise de "recouvrement de coûts" (le "costrecovery", qui constitue en fait le coût de sa prestation), un montant qui sera compris entre 3,39 milliards et 7,91 milliards de francs CFA. Une somme qui, selon

la plate-forme, "aurait pu être consacrée, à l'évidence, à d'autres activités structurantes, productives ou à vocation sociale".

Le Pnud veut "renflouer ses caisses"

Toujours dans le communiqué, la plate-forme s'insurge contre les raisonnements fallacieux servis. "Les arguments avancés ne sauraient prospérer, en particulier ceux selon lesquels une telle formule serait prévue par l'accord-cadre liant le PNUD à l'Etat du Sénégal en matière de coopération technique, ou qu'elle serait dictée, en raison "des exigences et de l'impatience des Sénégalais". La plate-forme juge plutôt que cet accord n'est qu'une occasion pour le Pnud de "renflouer ses caisses", dans un contexte de raréfaction des ressources. A l'en croire, ce partenariat

date de plus de 30 ans et avait pour vocation de jouer exclusivement un rôle de partenaire financier et non technique. Elle décrie également le contournement des procédures administratives nationales et les règles de passation des marchés publics qui ne garantissent pas forcément la diligence de l'exécution des actions du programme.

"En tout cas, ce choix renseigne amplement, si besoin en était, sur l'appréciation négative qu'ont nos dirigeants sur le professionnalisme et l'intégrité des managers et agents de l'administration sénégalaise", lit-on dans le texte. La Plate-forme Avenir "Senegaal bi ñu bëgg" se demande si l'option prise par les autorités n'obéit pas à des conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds extérieurs du pays, à travers la procédure relativement récente de l'appui budgétaire direct, en faveur des projets et programmes. ■

RYTHME ET PAS DE DANSE DANS LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES

La réprobation des religieux

Les rythmes envoûtants et les pas de danse sont de plus en plus fréquents dans les cérémonies religieuses. Le phénomène interpelle des hommes religieux qui réprouvent. A leur avis, ce phénomène ne colle point avec la religion.



■ AMINATA FAYE (STAGIAIRE)

Le Sénégalais a le rythme dans ses veines. Un long compagnonnage qui, semblerait-il, ne prendra jamais fin et qui se poursuit même dans les cérémonies religieuses. Là, c'est l'habillement qui change, mais les

comportements demeurent les mêmes. Aujourd'hui, dans les événements religieux, on danse, on saute et on pousse des cris hystériques, comme lors des shows du roi du Mbalax. Car, les batteurs manient avec maestria les instruments tels les "xiin", les "tabala", entre autres. Mieux, dans la com-

position de ces louanges, les rythmes n'ont plus rien à envier aux sonorités qui affolent les foules dans les dancings de Dakar. Pourtant, on clame haut et fort qu'il s'agit d'une nuit dédiée au prophète (Psl). Des hommes religieux interpellés sur la question dénoncent certaines pratiques.

"La religion n'a rien de folklorique"

C'est le cas d'Ouztaz Alioune Sall. A son avis, une rencontre religieuse doit être l'occasion d'acquérir de nouvelles connaissances en islam, pour toute personne qui s'y rend. Il ajoute qu'une manifestation au nom du prophète ne doit nullement être marquée d'un quelconque signe de folklore. Encore moins être un lieu de divertissement. Si ce n'est que cela, renchérit-il, autant ne pas organiser des manifestations de ce genre. "Danser, alors qu'il s'agit de chanter le prophète Psl, c'est autre chose. D'ailleurs, Serigne Cheikh Tidiane Sy disait : "La danse est pratiquée par le fou. Il l'arrêtera

quand il sera guéri." C'est dire que certaines pratiques ne collent pas avec la religion. Le mieux serait pour les adeptes de ces cérémonies d'écouter avec attention le sens de ces chants qui pour la plupart du temps émanent de grands enseignants, ajoute-t-il.

"Les cérémonies qui ont moins d'ambiance, de folklore enregistrent moins de monde"

Un autre prédicateur, Iran Ndao, partage cet avis. Toute chose, selon lui, qui a un lien avec le prophète, doit se départir de certaines pratiques, du moment où l'on parle de religion. "Le prophète Mouhamad (Psl) fut chanté par un nommé Ka'ab. Touchant outre mesure ses cordes sensibles, le prophète lui a offert sur le champ le boubou qu'il portait. Pourtant, aucun instrument musical n'accompagnait cette chanson. C'est dire, ajoute-t-il, qu'il n'y a nullement nécessité de convoquer tout un arsenal musical pour chanter le prophète, allant ainsi jusqu'à faire danser le public venu pour la religion". Selon le conférencier, ce sont les organisateurs et les chanteurs religieux qui doivent faire un effort sur la manière d'animer les cérémonies religieuses. Malheureusement, dit-il, l'on se rend compte que les cérémonies qui ont moins d'ambiance, de folklore enregistrent moins de monde. C'est cette ambiance que beaucoup recherchent... ■

PROFIL

KILLA ACE RAPPEUR GAMBIEN

Le fusilleur de Jammeh

Avant lui, presque aucun chanteur gambien n'a osé, sur le sol de Babili Mansa, l'affronter à travers sa plume. Il a été le premier et cela lui a valu l'exil. Ali Cham alias Killa Ace a été obligé de quitter en catastrophe la Gambie pour le Sénégal où il séjourne actuellement. EnQuête retrace une partie de son parcours.

■ BIGUE BOB

Il est jeune et a du cran. Il ferait une bonne recrue pour Y en a Marre qui souhaite étendre ses tentacules partout. Ali Cham aka Killa Ace aka Ali Baba se veut rebelle et le "tueur" du régime Babili Mansa. Il a entamé un combat contre le Président, plutôt le "roi" gambien, tel qu'il le voit et de surcroît dictateur Yaya Jammeh. Pour dénoncer les faits infâmes et avilissants de Jammeh, il a composé une chanson intitulée "Ku boka C Geta G". Son opus a fait trembler le palais présidentiel gambien. Et très rapidement, le jeune aux lyrics tueurs et aux textes véridiques dont les parents vivent aux USA a dû quitter sa terre natale pour se réfugier d'abord à Ziguinchor, avant de déposer ses baluchons à Dakar.

Killa Ace est bien connu dans le monde hip-hop, non pas seulement grâce aux récents événements qui l'ont forcé à s'installer au Sénégal. Depuis 2012, il participe régulièrement au plus grand festival de hip-hop du Sénégal, le Festa2H. Déjà en



2013, sur l'une des scènes de cette rencontre à Pikine initiée par Africulturban, structure dirigée par le rappeur Matador, il s'attaquait ouvertement au régime de Yaya Jammeh. Décrit comme "impulsif", il était déjà assez rebelle enfant. D'après lignedirecte.sn, c'est à l'âge de 4 ans qu'il est parti vivre aux USA avec ses

parents. Le rap prenant le pas sur sa scolarité, ses géniteurs se sont sentis obligés de le renvoyer en Gambie, afin qu'ils n'adoptent pas les comportements "guerriers" des jeunes Américains. D'ailleurs, son surnom Killa lui viendrait de ses jeunes amis de quartier qui l'ont rebaptisé ainsi, au détour d'un battle de hip-hop au

cours duquel ses lyrics ont "tué" son adversaire. ACE est le surnom que lui donnaient ses camarades de classe. Ce sont les initiales de son nom à l'état-civil : Ali Cham.

Renvoyé en Afrique, il a continué tout de même ce qu'il avait déjà entamé aux USA. Il a mis sur le marché national un premier album baptisé "another critical experiment" (ACE) et produit par G-Trix. Un album de 16 titres dont un featuring avec le rappeur médinois Books de Sen Kumpë. N'attendant rien du gouvernement de son pays, Ali Baba a posé des actes concrets, en organisant régulièrement des plateaux pour la jeunesse et pour la promotion du hip-hop gambien. Ceux qui y ont déjà assisté affirment que les jeunes répondaient en masse à toutes ses invitations. Ce qui lui avait valu d'ailleurs un contrat avec Africell (ndlr une société de téléphonie gambienne). Contrat qui a été rompu au lendemain de la sortie du single "Ku boka C Geta G".

Réclusion

Marié et père d'un enfant, Killa Ace cherche aujourd'hui asile au Sénégal, pour échapper aux foudres du dictateur gambien. C'est pourquoi il a décidé de s'emmurer dans le silence après une sortie un peu timide dans le journal rappé animé par Keyti et Xuman. Il aurait "très peur" actuellement et ne veut rien faire ou dire ouvertement qui puisse irriter Yaya Jammeh et obligeant ce dernier à demander son extradition. C'est dans cette logique d'ailleurs

FORMATION – ENFANTS DE LA RUE – ISLAM

Plus d'une centaine de talibés thieessois exposent leurs œuvres

Une expo-vente s'est tenue ce week-end au Cercle de l'Union dans le cadre de la restitution d'un atelier de trois mois conduit par le plasticien Kalidou Kassé. Ce sont ainsi 150 jeunes talibés thieessois formés à la cordonnerie, la teinture Baatik, la coiffure et la calligraphie islamique qui ont pu faire étalage de leur talent.

Venus exposer leurs œuvres à Dakar, plus d'une dizaine de talibés originaires de Thiès ont fait le voyage au Cercle de l'Union, sur la Corniche Est, dans le cadre d'une expo-vente organisée par leur formateur, Kalidou Kassé, en partenariat avec l'association Mouvement Cercle Souffle (MCS).

Baptisée "Un talibé, un métier", cette initiative a permis à quelques 150 adolescents et jeunes adultes de bénéficier de formation professionnelle en plus de l'éducation coranique qui leur est inculquée au sein de leurs Daaras respectifs. Lancé il y a un an tout juste par le plasticien Kalidou Kassé, cet atelier a vu lesdits enfants être formés à la cordonnerie, la teinture Baatik, la coiffure et la calligraphie islamique par une dizaine de formateurs bénévoles.

Ce samedi, c'est une trentaine d'œuvres dont des tentures et banderoles, des lanternes peintes, des tableaux, des étoffes teintées à la main et des vêtements qui ont été exposées. Plusieurs maîtres coraniques ont fait le déplacement pour prêter soutien à leurs disciples. Kalidou Kassé, dans son discours d'ouverture, a tenu à rendre hommage à l'ouverture d'esprit des enfants : "Il y a un an, lorsqu'il a fallu approcher les Daaras, tout le monde n'a pas compris notre proposition. Certains nous ont refusé l'accès à leurs disciples car ils ont pensé que l'apprentissage d'un métier allait les distraire de leurs études coraniques", a déclaré le plasticien. Or, a-t-il poursuivi : "Il est extrêmement important pour ces enfants d'apprendre un métier car ils sont les soutiens de famille de demain. Je remercie vraiment du fond du cœur ces maîtres coraniques qui nous ont compris et accompagnés."

Accompagnant cette expo-vente, la projection d'un documentaire de 26 minutes retraçant ses trois mois de formation a été projeté à l'intention du public. Réalisé par Cheikh Adramé Diop, ledit documentaire a dépeint le quotidien de ces enfants en situation de pauvreté, certes, mais riches d'un fort potentiel créatif. ■

SOPHIANE BENGELOUN

que sa planque est secrète. Personne ne veut dire où vit le "ndialabane soldier". Tous nos interlocuteurs vivent dans la psychose de voir Killa Ace disparaître mystérieusement ou être attaqué, s'ils venaient à dire où il crèche actuellement. "Yaya Jammeh est dangereux et fait du mal régulièrement à certains Gambiens vivant sur le sol sénégalais et personne n'en parle. On ne veut pas que la même chose arrive à Ace", rétorque d'ailleurs une des personnes câblées par EnQuête pour avoir des informations. ■

NIGERIA

Buhari limoge le chef d'état-major et tous les chefs des armées



Un porte-parole de la présidence nigériane a annoncé lundi que Muhammadu Buhari a limogé le chef d'état-major des armées, les chefs de l'armée de terre, de l'air et

de la marine. Ces derniers ont été remplacés dans la foulée par d'autres officiers.

Le général Kenneth Minimah, à la tête de l'armée de terre, Adesola Amosu, patron de l'armée de l'air,

et Usman Jibrin, qui dirigeait la marine, avaient tous été nommés par l'ancien président Goodluck Jonathan en janvier dernier. Le chef d'état-major des armées, Alex Badeh, et le conseiller national pour les questions de sécurité, Sambo Dasuki, ont également été remplacés.

Selon un communiqué de la présidence publié peu après cette annonce, six nouveaux chefs ont été nommés dans la foulée : Abayomi Gabriel Olonishakin comme chef d'état-major, T.Y Buratai à la tête de l'armée de terre, Ibok-Ete Ekwe Ibas pour la marine, Sadique Abubakar pour l'armée de l'air, Monday Riku Morgan comme chef des services de renseignement de l'armée et Babagana Monguno comme conseiller national à la sécurité.

Attaque-suicide à Maiduguri

Au même moment, un kamikaze s'est fait exploser lundi à un poste de contrôle militaire en périphérie de la ville de Maiduguri, dans le nord-est du Nigeria, selon des miliciens qui épaulent l'armée dans sa lutte contre les insurgés islamistes de Boko Haram.

L'attaque a visé le point de contrôle de Jimtilo dans le sud de Maiduguri, capitale de l'État de Borno. Il y aurait des victimes mais leur nombre serait encore difficile à confirmer, selon les miliciens qui rapportent que le kamikaze a déclenché ses explosifs au milieu d'un groupe de voyageurs.

Ces limogeages interviennent une semaine avant la visite du président nigérian à la Maison Blanche. ■

SELON UN RAPPORT D'OSIWA

En Afrique de l'ouest, la fraude fiscale des multinationales surpasse l'aide au développement

Les fraudes fiscales des multinationales en Afrique de l'ouest supplantent largement l'aide au développement dans la zone, ce qui entrave lourdement la lutte contre la pauvreté dans cette région, selon un rapport de la fondation Osiwa.

Entre évasion fiscale et minoration des revenus déclarés afin de payer le moins d'impôts possible, les multinationales ont fait sortir illégalement 210 milliards de dollars de la Cédéao (Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest, 15 membres) de 2002 à 2011, affirme la fondation Osiwa (Open society initiative for West Africa), qui promeut la bonne gouvernance et la transparence en Afrique de l'ouest.

"Les conséquences sont catastrophiques. La preuve est ce qu'on vit avec Ebola, où les États concernés n'ont pas le minimum de moyens pour faire face aux besoins", observe Ibrahim Aidara, l'un des auteurs du rapport. La fraude des multinationales, qui a augmenté en moyenne de 23% par an sur cette décennie, se montait à 18 milliards de dollars en 2011 dans la Cedeao, soit un tiers de plus que l'aide au développement, évaluée à 12 milliards de dollars cette même année, selon l'étude démarrée par Osiwa fin 2013, qui ne dispose pas de chiffres plus récents.

Le pays le plus touché, et de très loin, est le Nigeria, avec 142 milliards de dollars de pertes fiscales entre 2002 et 2011. Puis viennent la Côte d'Ivoire (23 milliards) et le Togo (18 milliards). "Les multinationales sont fautives. Normalement, si elles sont prises en faute, des mécanismes judiciaires doivent s'appliquer. Mais comme tout se fait de manière opaque et que les fraudes ont la bénédiction des pays développés", il n'en est rien, déplore M. Aidara.

Autre aberration économique, les exonérations fiscales accordées aux entreprises par des gouvernements de la zone, dont les montants peuvent atteindre 40% du budget de certains États et 10% de leur PIB, "n'attirent pas autant d'investissements directs étrangers", observe-t-il.

Des réformes fiscales, si elles avaient été mises en place, auraient pu permettre de mobiliser 56 milliards de dollars sur la période 2011-2018, de quoi largement financer la lutte contre la pauvreté, affirme le Dr Aidara.

Seuls le Ghana et le Nigeria disposent de lois encadrant ce genre de fraude fiscale. Les flux financiers illégaux sortant du Ghana sont estimés à 3 milliards de dollars entre 2002 et 2011. ■

(Afp)

BURUNDI

Plus d'une centaine d'arrestations à une semaine de l'élection présidentielle

Une centaine de rebelles présumés ont été arrêtés et une trentaine de fusils d'assaut saisis lors de deux opérations distinctes le week-end dernier au Burundi. Les forces de sécurité craignent une attaque d'envergure à la veille de l'élection présidentielle prévue le 21 juillet.

La première vague d'arrestation de 80 personnes a été menée suite à l'attaque revendiquée par les auteurs d'un putsch manqué à la mi-mai contre le président Pierre Nkurunziza. Entre vendredi et dimanche, 12 assaillants armés avaient effectivement été tués lors d'affrontements avec l'armée burundaise



Policiers Burundais

entre vendredi et dimanche dans les provinces de Kayanza et Cibitoke, situées au nord et au nord-ouest du pays.

30 militants proches d'Agathon Rwasa arrêtés

Dans une opération parallèle, au

moins 30 fusils d'assaut kalachnikov et 38 chargeurs ont été saisis sur une colline de la province de Muyinga, à environ 280 kilomètres au nord-est de Bujumbura, la capitale.

Une partie des armes a d'abord été interceptée sur une moto-taxi par des jeunes du parti au pouvoir (CNDD-FDD), les Imbonerakure. En ratissant ensuite la colline, d'autres armes ont été trouvées, selon Aline Maniritunga, la gouverneure de Muyinga. Cette saisie est considérée comme particulièrement importante par la police.

Dans ce coup de filet, une trentaine de militants de l'opposition, proches d'Agathon Rwasa, ont été arrêtés par les policiers. Le chef historique des Forces nationales de libération (FNL) est considéré comme le principal opposant politique du président Pierre Nkurunziza, candidat à un troisième mandat jugé anticonstitutionnel par ses adversaires. ■

(Afp)

GRÈCE - APRÈS DES NÉGOCIATIONS MARATHON

Accord entre Athènes et la Zone euro



Les Européens ont réussi à s'entendre pour tenter de renflouer la Grèce et la garder

dans l'euro, en imposant des sacrifices énormes à ce pays, dont l'économie exsangue a besoin de toute urgence d'une aide transitoire.

Au terme de près de 48 heures de négociations aux allures de psychodrame ponctuées de coups d'éclat, de revirements, de fausses annonces, les dirigeants de la zone euro ont validé lundi matin un projet de troisième plan de secours pour Athènes, évalué à entre 82 et 86 milliards d'euros sur trois ans. La Maison Blanche a salué l'accord conclu entre la Grèce et les dirigeants de la zone euro, jugeant qu'il s'agissait d'un pas

en avant important et "crédible" allant dans la bonne direction.

Cet accord éloigne le spectre d'une sortie désordonnée de la Grèce de la monnaie unique, même si les ministres des Finances l'avaient envisagée dimanche. "Le Grexit a disparu", a déclaré à l'AFP le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker.

Mais les contreparties imposées à Athènes sont tellement dures que le gouvernement de gauche radicale aura peut-être du mal à le vendre aux Grecs. Certains citoyens et sympathisants du gouvernement d'Alexis

Tsipras (*photo*) en parlent comme d'une "humiliation" ou d'un "coup d'Etat", à l'image du #ThisIsACoup qui a fait florès sur Twitter.

M. Tsipras, acculé par l'effondrement progressif de l'économie grecque et des banques, a dû lâcher beaucoup, ce qui augure d'un vote délicat au Parlement grec qui doit valider le paquet d'ici à mercredi, faute de quoi l'offre tombe à l'eau.

Il sera ce jour-là sous la pression des fonctionnaires qui appellent à une grève de 24 heures contre un accord "antipopulaire".

Le Premier ministre a parlé quant à lui d'un "accord difficile". Moins diplomate, une source gouvernementale grecque disait dans la nuit: "avec un pistolet sur la tempe, toi aussi tu serais d'accord". ■

MOTS FLÉCHÉS • N° 1188 (FORCE 3)

Grid of 15x15 words with arrows indicating directions. Words include: CÉSARICI, DÉCISIF, PERGER, BEAU PERROQUET, RÉDIGE, TRADITIONS, LES SIENS, DÉSERT PERILLEUX, HOMME GRAND ET FORT, EN PLUS DE LA RATION, SPECTACLE EN SALLE, ÉPROUVE, À LA MODE, ASSASSIN, FURFANT DU GRAND NORD, ABRÉGÉ, SCIENCE DE LA TERRE, LA PEUR AU VENTRE, TRISTESSE, PIERRE PRÉCIEUSE ROUGE, DE LA, SE RENDRA, IL REFUSE L'AUTORITÉ, CONFESSION, DÉCOURRE, DÉPARTEMENT DU MIDI, CHAÎNE AUDIO, CHAUFFAGE EXTÉRIEUR, COURTS COURTS, ON LE DIT À L'AMI, ALLER VENTRE À TERRE, DISPUTE, RÉSUMÉ DE CARRIÈRE, LIEU D'ACCUEIL POUR ENFANTS, PARTIE D'ESCALIER, SIGNAL DE DÉTRESSE, ENSEMBLAGE, CHIENS DE GARDE, TEXTE EN VERS, BOX À CHEVAUX, VU QUE, AMÉNAGÉ, THOMPÉE, SOUS LA CRÔUTE DU PAIN, PRODUIT POUR CHEVEUX, TERRE DE BRUYÈRES, OS DE POISSON, NOTE, SPORT SUR HERSE, CONFONDRE, PAGE DES TITRES, DE NOUVEAU, TRONPÉ, INFRACTION, FEMME MAGIQUE.

horoscope

Bélier
☿ **Relationnel** : votre vie familiale sera plus ou moins vécue comme un poids et vous aspirerez à vous en dégager. Pour d'autres, vous aurez besoin d'évoluer dans un environnement plus adéquat à vos aspirations amoureuses. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : quoi que vous fassiez, vous devrez vous montrer particulièrement prudent. Pour certains, vous devrez vous contenter de ce que vous avez. ▼ **Bien-être** : encore une journée marquée par les tensions ou la fatigue.

Taureau
☿ **Relationnel** : beau mardi qui vous permettra d'aller vers les autres et de communiquer avec une grande facilité. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : aujourd'hui, les démarches, les actions, les entreprises seront favorisées. ▼ **Bien-être** : vous serez vif, entreprenant et dynamique.

Gémeaux
☿ **Relationnel** : belle journée pour consolider un lien ou pour mieux cibler vos aspirations amoureuses. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous ne laisserez rien au hasard et vous maîtriserez tous les paramètres de votre activité. ▼ **Bien-être** : vous ferez preuve d'une belle résistance physique.

Cancer
☿ **Relationnel** : certains mettront l'accent sur la famille, d'autres auront envie de passer plus de temps à deux ou avec leurs amis. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous aurez en votre possession tous les outils et tous les atouts pour avancer dans vos projets du jour. ▼ **Bien-être** : belle journée pour faire le plein d'énergie ou maîtriser parfaitement votre capital.

Lion
☿ **Relationnel** : aujourd'hui, vous serez plus solitaire, plus mystérieux et plus réservé, voire même méfiant. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous avancerez à votre rythme. Pour certains, vous lèverez momentanément le pied dans vos activités. ▼ **Bien-être** : journée propice au break, au repos ou à la réflexion.

Vierge
☿ **Relationnel** : vous aurez besoin de vous sentir épaulé et soutenu dans vos actions du moment. Ainsi, vous attendrez beaucoup de votre entourage. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous serez amené à rencontrer des personnes enrichissantes et intéressantes qui pourraient bien vous ouvrir des portes. ▼ **Bien-être** : aujourd'hui, les autres contribueront à votre équilibre.

Balance
☿ **Relationnel** : encore une journée qui vous trouvera très affairé et absent. Ainsi, il n'est pas impossible que votre entourage vous le fasse remarquer. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : mardi intense qui vous obligera à modifier votre emploi du temps ou à mieux vous organiser. ▼ **Bien-être** : nouveau jour, nouvel engouement au stress !

Scorpion
☿ **Relationnel** : très beau mardi pour sortir en famille ou à deux, pour voir vos amis ou pour lancer des invitations. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous ne loupez pas une occasion de sortir des sentiers battus ou de vous ouvrir à d'autres horizons. ▼ **Bien-être** : beau dynamisme.

Sagittaire
☿ **Relationnel** : aujourd'hui, vous serez plus distant et plus mystérieux. C'est tout ce qui fera votre charme. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : belle journée pour remettre les compteurs à zéro, redémarrer un projet ou au contraire clôturer une action. ▼ **Bien-être** : pour certains, vous rêverez de vacances.

Capricorne
☿ **Relationnel** : vous vous sentirez très concerné par votre partenaire, si vous êtes en couple et vous chercherez à passer plus de temps ensemble. Pour d'autres, vous accepterez toutes les invitations que l'on vous proposera. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : le travail d'équipe sera largement favorisé. Pour certains, il sera question de signatures ou d'accord. ▼ **Bien-être** : les autres auront une certaine influence sur votre moral.

Verseau
☿ **Relationnel** : vous aurez envie d'évoluer dans un environnement serein et plein de vie. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : excellente journée pour mettre en place des actions concrètes ou pour consolider votre position. ▼ **Bien-être** : vous serez déterminé, entreprenant et résistant.

Poissons
☿ **Relationnel** : très belle journée pour tous les natifs qui sont en couple ou tous les célibataires. ☼ **Quotidien / Boulot / Argent** : vos projets auront le vent en poupe et vous serez satisfait de leur évolution. ▼ **Bien-être** : beau dynamisme.

Solutions

MOTS FLÉCHÉS N°1187

Grid of 15x15 words for Mots Fléchés N°1187. Words include: IMPOLI, MATERIELLE, FER SENSUEL, DAN CD EGO, NI OPTER UN, ALEA MELE, STE VANTEES, USAGERS U, PARTIR AIDE, USE EPINES, ET LIMITES, OPEREE RAP, OSE ENTRAVE, TIF TOISON, MONUMENT UT, PESES EMEU.

SUDOKU N°894

Grid of 15x15 numbers for Sudoku N°894. Numbers include: 3 7 6 8 1 9 5 2 4, 2 8 1 5 4 3 7 9 6, 9 4 5 7 2 6 8 1 3, 5 1 8 9 6 7 3 4 2, 6 9 4 2 3 8 1 7 5, 7 3 2 4 5 1 9 6 8, 8 6 3 1 7 2 4 5 9, 1 5 9 6 8 4 2 3 7, 4 2 7 3 9 5 6 8 1.

SUDOKU N° 895

Grid of 15x15 numbers for Sudoku N° 895. Numbers include: 1 5, 3 4, 6 5, 8, 6 1, 3 2, 5 9, 4, 8, 9, 2 7, 3 6, 7, 6 1, 4 2, 8, 9, 7.

HEURES DE PRIÈRES

Table of prayer times for Cathédrale, Martyrs de l'Ouganda, Saint Joseph, Fadiar, Tisbar, Takussan, Timis, Guéwé.

MOT MÉLÉ EXPRESS N° 497

Ville du Québec

Grid of 15x15 words for Mot Mélé Express N° 497. Words include: AIGLE, ALLEE, ANCHER, BARRETTE, BINOTEUR, BRODERIE, CARDIGAN, COMPULSE, CRUSTACE, DECONFIT, DEGRE, DIGESTIF, DORMELUSE, DRAIN, DYNASTIE, EMAILER, ENFER, EPASSIR, ESPAR, EXTINPER, FAMILIAL, IMMIGRER, INAUGURE, INSTABLE, MAMAN, MERCERIE, MODALITE, NAUTISME, PEINT, PRODIGE, RAMIFIER, REGICIDE, REPORTER, RESISTER, SOLITUDE, SORTANTE, TERMINAL, TRICOTER, TRUE.

CONCOURS GÉNÉRAL

Aucune distinction en Philosophie : réponse aux interpellations...

C'est le hic cette année : aucun candidat n'a réussi à obtenir une moyenne supérieure à 12/20 en philosophie pour prétendre à un prix au concours général. La révélation est du ministre de l'éducation nationale, Serigne Mbaye Thiam, qui appréciait les résultats dudit concours, marqué cette année par la consécration de la maison d'éducation Mariama BA, arrivée en tête avec 18 prix et dont, une des lauréates, est la meilleure élève. Ce qui corrobore, encore une fois, la féminisation de l'excellence dans nos écoles.

Cette année, la cérémonie de remise des prix du concours général aura un hôte de marque, le professeur Souleymane Bachir Diagne, un ancien lauréat en philosophie du concours. Agrégé de philosophie à l'âge de 22 ans, "Bachir" confiait le professeur feu Semou pathé Gueye, "est l'un de ces rares philosophes qui parle aussi bien qu'il écrit". Nous, ses anciens étudiants, auraient bien voulu le voir remettre un cadeau, poser en photo avec un lauréat en philosophie, un bon profil, que malheureusement, mes collègues, parmi lesquels on compte des sociologues de formation, n'ont pas pu présenter.

Les professeurs de philosophie peuvent bien répondre aux interpellations du ministre

Le ministre, en toute responsabilité, demande des comptes, des explications qu'il attend sûrement des IGEN, des Inspecteurs du moyen secondaire ou inspecteurs de spécialités de la discipline concernée, d'experts, seuls habilités ou autorisés, peut-être, à justifier cette contreperformance en philosophie. Seuls autorisés, parce que les enseignants craie en main, que nous sommes, n'avons pas souvent droit à la parole : nous sommes dans un système hiérarchisé où les adjoints, surtout ceux dans l'enseignement, s'expriment rarement, faute de tribune, où parce que leur statut leur interdit de réagir, de communiquer avec leur supérieur hiérarchique, de discuter de questions à portée pédagogique. On est habitué à attendre : on ne réplique pas, faites ce qu'on vous demande et voilà tout. Tout le contraire de ce qu'on nous demande, pourtant, de faire dans les classes puisqu'en plaçant l'élève au centre du système éducatif, l'enseignant ne doit plus monopoliser la parole, ni imposer dans sa classe une pensée toute faite sans une collaboration active de ses auditeurs ; il doit responsabiliser ses élèves, instaurer une aire de dialogue. C'est ce que rappelle Carl Rogers, dans un ouvrage au titre évocateur réédité régulièrement Liberté pour apprendre, qui considère que l'enseignant ne doit pas être un "maître à penser mais un facilitateur d'enseignement".

Ce qui fait, surtout, défaut dans les rapports entre les enseignants et le corps de contrôle, puisqu'on continue de présenter l'inspecteur à tort ou à raison comme un briseur de carrière. On oublie, souvent, que le métier d'élève, le métier de professeur, le métier d'inspecteur se déterminent mutuellement. Rechercher, inventer, créer toutes les occasions d'une réelle communication est alors indispen-



Macky Sall et des lauréats du concours général

sable, surtout que les tenants de l'éducation, comme le pense Philippe Meirieu, doivent préparer l'école aux mutations des sociétés contemporaines où il faut s'armer d'esprit critique pour s'adapter, "pour apprendre à affronter l'incertitude", une des finalités, aujourd'hui, de l'éducation qui manque le plus à l'enseignement selon Edgar Morin (Les Sept Savoirs nécessaires à l'éducation du futur, Seuil, 2000).

Dans un texte, le public et ses problèmes, issu d'une série de conférences prononcées en 1926, John Dewey s'efforce de renouer les liens sans lesquels la démocratie n'est qu'un vain mot, en mettant en garde contre le règne des experts. S'interrogeant sur ce qu'est la démocratie, Dewey écrit : que signifie la Démocratie ? Si ce n'est que l'individu doit avoir son mot à dire dans la détermination des conditions et des buts de son travail ; et que, en définitive, l'activité du monde s'accomplit mieux par une libre et mutuelle harmonisation entre des individus différents que par la planification et l'organisation de quelques uns si avisés et bien intentionnés soient-ils.

John Dewey, ce philosophe américain, le plus marquant de la première moitié du xx^{ème} siècle, s'élevait contre les réformateurs de l'école avec un pouvoir considérable de type autocratique. Il insistait beaucoup sur l'esprit démocratique qu'on doit cultiver non seulement dans nos écoles, mais chez les adultes qui travaillent pour l'école. La Démocratie, pensait-il, doit dépasser le cadre étroit de la politique pour s'étendre au lieu de travail

Les problèmes de l'enseignement de la philosophie expliquent la contreperformance au concours général

Les élèves qui sont choisis au concours général, doivent être bien au dessus de la moyenne. Par exemple, un professeur de philosophie peut proposer un candidat sur la base de son évaluation, qui souvent, au premier semestre, peut se réduire à un texte suivi de questions parce qu'on aborde très tardivement la méthodologie de la dissertation ou du commentaire pour pouvoir donner un exercice digne de la réflexion et de l'analyse philosophiques. Le candidat choisi, quel que soit son niveau, a besoin d'être encadré, suivant un calendrier que le professeur définit avec lui après en avoir informé son administration ; des heures d'encadrement qui étaient payées sous forme d'heures supplémentaires aux professeurs encadreurs et qui

ne le sont plus. Compte tenu de ces paramètres, on doit se poser un certain nombre de questions pour comprendre les résultats obtenus dans certains établissements dont la maison d'éducation Mariama Ba, le lycée Prytanée militaire et le lycée Limamoulaye, peloton de tête dans le classement ; les contreperformances dans certains lycées de l'intérieur du pays, je pense au lycée Abdoulaye Wade de Dagana, à celui de Aera Lao, au lycée Diatacounda, à celui de Bounkiling dont les élèves ne sont jamais cités parmi les lauréats. Des lycées où des professeurs sans expérience, souvent pas formés pour le métier, officient dans des conditions difficiles ; où les administrations n'ont pas accès à internet ; où, sans matériel informatique, ni de reprographie, les élèves n'arrivent pas à imprimer ou photocopier les supports de cours ; des lycées où, on se contente d'une distinction en Education Physique et Sportive (EPS), comme c'est le cas cette année au lycée Ababacar Sy de Tivaouane.

Ces questions tournent autour de l'essentiel, autour des conditions de travail, du profil et de la motivation des professeurs chargés de choisir et d'encadrer les candidats au concours général.

Il faut reconnaître que nous avons un enseignement à N vitesses dans ce pays : au lycée prytanée militaire, à Limamoulaye, comme à la maison d'éducation Mariama Ba, les élèves reçoivent les enseignements-apprentissages de professeurs chevronnés, rompus à la tâche. Ce qui est loin d'être le cas au lycée de Thionkessyl ou de Taréjji où le professeur qui tient la classe de philosophie est, peut-être, titulaire d'un diplôme spécial et à rejoint l'établissement au mois de janvier après que ses élèves sont restés 03 mois sans professeur de philosophie. Et souvent seul, sans pouvoir participer à une réunion d'animation pédagogique. Il faut déplorer, au passage, l'absence de dynamisme de ces cellules qui n'existent que de nom alors que c'est de la responsabilité des censeurs de veiller à leur tenue régulière et d'exiger des PV de réunions. Un professeur qui ne sait pas ce qu'on attend de lui et comment il doit aider ses élèves à acquérir des compétences du philosophe dont parle Michel Tozzi : conceptualiser, problématiser, argumenter ; comment il peut partir de situations-problèmes ou du vécu des élèves pour installer des compétences : exercer l'esprit critique à l'égard des idées reçues et les pensées établies ; se décentrer de son point de vue et prendre du

recul ; conduire une réflexion.

Les griefs sont nombreux, la philosophie "bête noire des élèves", est la matière qui fait le plus échouer au Bac : si elle était la seule matière d'examen on se retrouverait avec moins de 05% de réussite. S'il en est ainsi, c'est parce que dans notre évaluation nous sommes très exigeants et cherchons des compétences dans les copies des élèves alors que nous ne les avons pas installées durant nos pratiques de classe. Je ne suis pas pour le nivellement vers le bas, sous prétexte que nos élèves ont un niveau de plus en plus faible, mais nous avons notre part de responsabilité faute de bien évaluer.

Il s'y ajoute que l'évaluation sommative a ses limites : comme le pensent les spécialistes de la docimologie, elle est une photographie qui prend justement l'élève à un moment donné sans permettre d'apprécier ses progrès dans la durée.

Le sujet proposé au concours général : La démocratie est un régime fragile par cela même qui fait sa force la liberté. Qu'en pensez-vous ?, est un sujet d'analyse, ouvert au vécu du citoyen qu'est le candidat. Sa prise en charge, pour obtenir au moins 12/20, la moyenne éligible au concours général, demande des compétences du philosophe qu'on n'arrive toujours pas à installer chez nos élèves, parce qu'on se contente de dérouler nos cours, de finir notre programme..

Des mesures incitatives dont le contrôle, la motivation et un bon management sont nécessaires

Nous reconnaissons que dans toute organisation, il faut un chef ; l'homme comme le pensait Kant est "un animal qui a besoin d'un maître" ; il a besoin d'être secoué, d'être rappelé à l'ordre. Le contrôle est nécessaire pour assurer la réalisation des objectifs : sans la surveillance, les meilleurs d'entre nous se relâchent. Le docteur Abdou Karim Ndoye nous rappelait, lors de nos cours de psychopédagogie, que le contrôle reste une des fonctions pédagogiques les plus essentielles, car "Il permet à l'enseignant de se remettre en cause". Malheureusement, on a le regret de constater que cette fonction pédagogique est négligée dans nos écoles. Pour la philosophie, le contrôle est quasi inexistant, faute de ressources humaines disponibles : les inspecteurs de spécialités sont en nombre très insuffisant, il n'y a pas plus de 05 inspecteurs de spécialités dans le pays, un ratio d'encadrement qui avoisine 1/80. Et comme leurs homologues, les conseillers pédagogiques itinérants (CPI), ils n'ont pas les moyens pour faire leur mission, souvent sans véhicule pour se déplacer dans les rares académies où ils se trouvent.

Il faut, toutefois, saluer malgré les difficultés la décision de l'inspectrice d'Académie de Thiès qui a sommé les inspecteurs de spécialités de faire le tour des établissements pour contrôler les cahiers de textes qui sont souvent très mal tenus ou pas du tout tenus alors que c'est le tableau de bord de la classe où doivent figurer toutes les activités du professeur. C'est un document administratif, régi par le décret 77.178 du 09 mars 1977 relatif au contrôle des

connaissances dans l'enseignement moyen secondaire et technique, qui permet le contrôle et l'évaluation du travail de l'enseignant. Sa tenue régulière fait partie des obligations du professeur.

Nos comportements seraient motivés, pensent certains psychologues, par l'intérêt, la curiosité, les besoins humains, mais il y a des valeurs qui guident les actions humaines. Des gens qui se sentent investis d'une mission, rien que pour servir leur communauté, on en trouve encore à l'école. Je pense à des enseignants et chefs d'établissement engagés, qui malgré les difficultés, ne baissent jamais les bras : suivent des formations pointues pour enrichir leurs pratiques, montent sans cesse des projets innovants parce qu'ils croient à la promotion sociale par l'école. Il faudrait être un Péguy moderne pour décrire les nouveaux hussards de la République que sont devenus certains professeurs bénévoles qui ne comptent pas leurs heures supplémentaires ou les réclament, qui procèdent par tâtonnements successifs pour trouver la méthode pédagogique la mieux adaptée à chaque classe. Je pense à beaucoup d'enseignants que j'ai croisés, mais qu'on me permette de citer señora Djigel née Aissatou Ndour du lycée de Tivaouane, M. Idr Ba professeur d'anglais au lycée de Joal, M. Meissa Fall professeur de mathématique au lycée de Mbaou, M. Mamadou Barry, professeur de français à Khomboll, aujourd'hui, inspecteur de l'enseignement à Oussouye, Aissatou Léna Séné, devenue IGEN, des références qui savaient motiver leurs élèves.

On parle souvent de "l'effet maître" pour expliquer les performances des élèves, mais "l'effet chef d'établissement" est plus que déterminant. Qu'on me permette de citer, encore une fois, l'ancien proviseur du lycée de Limamoulaye, le doyen Souleymane Diop. Le travail qu'il a abattu pour redorer le blason du lycée de Guédiawaye doit inspirer tous les chefs d'établissement tentés par une gestion solitaire et paternaliste : sa rigueur dans la gestion et son abnégation, sa confiance dans le "management par les valeurs", le respect que lui vouent élèves et professeurs expliquent les performances du lycée au concours général depuis plusieurs années. Sa gestion très inspirée par le "managing by values", un management qui recourt à l'imaginaire religieux, qui détecte les talents et responsabilise les acteurs, rappelle une école gérée par ses vraies valeurs plutôt que gérée par ses mauvaises règles.

Une sélection rigoureuse est faite chaque année, dans ce lycée de la banlieue, pour avoir les meilleurs profils ; un pool de professeurs disposé et motivé prend en charge l'encadrement des candidats, qui depuis la seconde, ont la tête au concours général. Et ce, avec l'appui de l'administration qui met à leur disposition tous les moyens logistiques. Et c'est le moment de rappeler que les moyens sont nécessaires pour faire des résultats.

On ne comprend pas la réduction drastique des budgets des établissements publics alors qu'on veut des résultats. C'est le paradoxe, source d'incompréhension dans l'espace scolaire, que rappelle l'inspecteur de l'éducation Masseye Sow, dans la revue Réussir l'éducation N°00, Mai 2014, lorsqu'il écrit : nous nous trouvons dans une situation paradoxale où les chefs d'établissement sont placés devant une "obligation de résultat", tandis que les enseignants, eux, font face à "l'obligation de moyens" pour réussir les enseignements-apprentissages. ■

BIRA SALL
PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE

MERCATO DE MARSEILLE

Et pourquoi pas Lamine Sané ?



Malgré une liste de candidats plutôt longue, l'OM ne parvient pas à attirer des joueurs au milieu de terrain alors que, dans l'idéal, deux éléments sont attendus dans ce secteur. Pour Romain Haering, il ne faut plus attendre et se pencher sur un nouveau profil, celui de Lamine Sané. Il s'en est expliqué sur le plateau du Mercatalk car le joueur formé à Bordeaux, joue désormais depuis plusieurs saisons en défense centrale, même s'il a commencé en faisant oublier Alou Diarra dans un poste de sentinelle en Gironde. "Je le prends pour jouer numéro 6.

J'imagine qu'avec un joueur comme lui il peut rester sur son organisation de la saison dernière. C'est un joueur qui est très bon dans le jeu aérien. On a perdu Gignac, Ayew, Fanni, on n'a plus personne pour jouer de la tête. Je vois donc un élément comme ça dans le cœur du jeu, pour pourquoi pas défricher le milieu de terrain, récupérer les ballons, et les donner aux techniciens derrière", se justifie l'habituel présentateur du Talk Show.

Avec six saisons en Ligue 1 et plus de 175 matchs en Ligue 1, Sané, international sénégalais de 28 ans qui figure parmi les capi-

taines à Bordeaux pourrait venir et s'imposer directement comme un cadre que le vestiaire recherche. "C'est un coup à la Diawara, qu'on avait pris à Bordeaux et qui avait très bien marché. Je ne vois pas pourquoi Sané ne réussirait pas à l'OM. On se penche sur des Kanté, des Nampalys Mendy, je ne vois pas pourquoi on ne regarde pas Sané", renchérit Hearing, qui se dit qu'une somme de 5 millions d'euros pourrait permettre de racheter ses deux dernières années de contrat. Les Girondins de Bordeaux, en délicatesse avec leur budget, seraient prêts à se débarrasser de leur meilleur buteur, Diego Rolan. Il y a donc fort à parier qu'ils seront à l'écoute pour une offre concernant Lamine Sané... ■

(LEPHOCEEN.FR)

REVUE TOUT TERRAIN

TUNISIE

Henryk Kasperczak nommé sélectionneur

Henryk Kasperczak va succéder à Georges Leekens remercié le mois dernier. Selon les médias tunisiens, le technicien franco-polonais s'est mis d'accord avec la Fédération tunisienne pour un contrat de trois ans et sera le nouveau sélectionneur des Aigles de Carthage. Kasperczak (68 ans) avait déjà occupé le poste de sélectionneur de la Tunisie entre 1994 et 1998. Il a également été sélectionneur de Maroc, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Mali, notamment.

MANCHESTER UNITED

David De Gea retenu pour la tournée aux États-Unis



Alors qu'il est pressenti pour remplacer Iker Casillas qui a quitté le Real Madrid pour Porto, David De Gea a bien été retenu pour participer à la tournée américaine de Manchester United. Le gardien espagnol fait partie des 26 joueurs choisis par Louis van Gaal, l'entraîneur, pour effectuer ce voyage. Durant les deux semaines qu'ils passeront sur le sol américain, les Mancuniens disputeront quatre matches amicaux contre Club America (le 18 juillet à Seattle), San José Earthquakes (22 juillet à San José), Barcelone (25 juillet à Santa Clara) et le Paris-SG (30 juillet à Chicago). En revanche Victor Valdés et Rafael, qui pourraient prochainement être transférés, ne participent pas à cette tournée.

MANCHESTER UNITED

Morgan Schneiderlin pour quatre ans

Comme pressenti, Manchester United a officialisé lundi la signature de Morgan Schneiderlin (Southampton), peu de temps après celle de Bastian Schweinsteiger. Le Français s'est engagé pour quatre saisons, plus une en option. "Je suis enchanté d'être un joueur de Manchester United, s'est réjoui le milieu alsacien. Quand j'ai su que United était intéressé pour me faire signer, la décision a été très facile à prendre. J'ai passé sept années très heureuses à Southampton et c'est un club qui restera toujours dans mon cœur. Mais je ne pouvais pas manquer l'occasion de faire partie de cette équipe et de l'aider à réussir." A un an de l'Euro en France, le milieu international (9 sélections), formé à Strasbourg avant de rejoindre les Saints, va donc tenter de s'imposer chez un grand d'Europe. La presse britannique évoque une indemnité de transfert de 35 millions d'euros.

ANGLETERRE

Claudio Ranieri entraîneur de Leicester City

Ancien entraîneur de l'AS Monaco (2012-2014), Claudio Ranieri va faire son retour dans le Championnat d'Angleterre un peu plus de dix ans après avoir quitté Chelsea (2000-2004). Le technicien italien a été nommé à la tête de Leicester City qui a officialisé ce lundi son arrivée. Claudio Ranieri, 63 ans, a signé un contrat de 3 ans avec le club de Premier League et rejoindra rapidement ses joueurs actuellement en stage en Autriche. "Depuis que j'ai quitté Chelsea, je rêvais de travailler à nou-



veau dans le meilleur championnat du monde", a commenté l'entraîneur.

MILAN AC

El Shaarawy confirme son arrivée à Monaco

Stefan El Shaarawy (22 ans) va bien s'engager avec l'AS Monaco. Si la nouvelle n'a pas encore été officialisée, l'international italien du Milan AC n'a pas laissé de place au doute après avoir réalisé la visite médicale à Monaco. "J'avais besoin d'une nouvelle expérience. Je suis très heureux et serein, même si cela n'a pas été une décision facile", a-t-il indiqué à Sportmediaset.

OLYMPIQUE LYONNAIS

Clément Grenier rassuré

Après avoir dû quitter le stage de préparation de l'OL à Crans-Montana, ce lundi matin, en raison d'une entorse de la cheville droite, Clément Grenier est rentré à Lyon passer des examens. Ceux-ci se sont avérés rassurants: contrairement aux premières craintes, le ligament n'est pas touché. Il s'agit d'une entorse simple qui devrait seulement l'éloigner des terrains une dizaine de jours. Le meneur de jeu de l'OL ne sera peut-être pas remis pour le trophée des champions, le 1er août à Montréal, face au PSG, mais il a une bonne chance d'être sur pied pour la première journée de L1, le 9 août, face à Lorient.

LYON

Arsenal veut accélérer pour Lacazette

Le flou actuel concernant l'avenir d'Alexandre Lacazette (24 ans, 33 matchs et 27 buts en L1 en 2014-2015) à l'Olympique Lyonnais pourrait pousser les clubs intéressés à passer à l'action au cours des prochains jours. Et The Telegraph annonce d'ailleurs qu'Arsenal a décidé d'accélérer sur ce dossier. A la recherche d'un avant-centre, Arsène Wenger pourrait tout faire pour enrôler le Lyonnais après avoir échoué pour Karim Benzema et Gonzalo Higuain, pour lequel Naples réclame 95 millions d'euros. Rejoindre Arsenal à un an de l'Euro

2016 ne serait pas le pari le plus risqué pour l'international français qui serait alors en concurrence avec Olivier Giroud et Daniel Welbeck. Comme il l'a toujours fait ces derniers mois, le président de Lyon, Jean-Michel Aulas, reste optimiste sur ce dossier et ne cesse d'annoncer son envie de conserver Lacazette. Le joueur, lui, est resté silencieux depuis son départ en vacances. Cela ne signifie pas qu'il souhaite s'en aller, mais la porte ne semble pas fermée à double tour.

LILLE

C'est fait pour Obbadi

Comme prévu depuis plusieurs jours, Mounir Obbadi (32 ans, 22 matchs et 1 but en Serie A la saison passée) est désormais lillois. Après un prêt d'un an à Vérone, le milieu de terrain marocain de Monaco s'est engagé ce lundi en faveur du LOSC pour une durée de deux ans. Un accord entre les deux clubs avait été annoncé dès vendredi.

EVIAN

Safet Susic a signé

Comme prévu, Safet Susic (60 ans) est le nouvel entraîneur de l'Evian-TG. L'ancien joueur du PSG, qui a assisté à l'entraînement de l'équipe ce lundi matin, vient de s'engager pour deux ans avec le club haut-savoyard en remplacement de Pascal Dupraz. Il sera assisté de Romain Revelli, ex-adjoint de Christophe Galtier à Saint-Etienne.

ROMA

Radja Nainggolan jusqu'en 2020



L'AS Roma a officialisé ce lundi la prolongation de contrat de son milieu de terrain, Radja Nainggolan. Initialement, le bail de l'international belge devait prendre fin en 2018, il a été prolongé jusqu'en juin 2020.

ESPAGNE

Elche débouté par le Tribunal Arbitral du Sport

Le club espagnol d'Elche a annoncé ce lundi que son appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) a été rejeté. Relégué pour des problèmes économiques, le club qui a fini 13e de la dernière édition de la Liga a en plus été sanctionné d'une amende de 180 000 euros pour non respect des règles du Championnat. Remplacé par Eibar, qui avait fini 18e et qui avait été relégué en deuxième division, Elche a annoncé dans un communiqué qu'il comptait se tourner vers un tribunal ordinaire pour un autre appel en urgence.

TOTTENHAM

Hugo Lloris s'est fracturé le poignet

Le club de Tottenham a indiqué ce lundi que son gardien de but français, Hugo Lloris, s'était fracturé le poignet durant l'intersaison. «Le gardien de l'équipe de France continuera à travailler aux côtés de l'équipe première et à maintenir sa forme physique dans le but d'être prêt pour le début de la saison», ont expliqué les Spurs sur leur site officiel.

ATHLÈTE DE L'ANNÉE

Gatlin inéligible

Le sprinteur américain Justin Gatlin peut bien cumuler les titres et rester invaincu toute la saison, il ne recevra pas le trophée de l'athlète de l'année. L'IAAF a en effet confirmé son inéligibilité, suite au changement des critères de sélection, lesquels excluent désormais les athlètes ayant été sanctionnés pour une infraction sérieuse aux règlements antidopage. Or, l'homme le plus rapide sur 100 mètres et 200 mètres en 2015 a été suspendu quatre ans après un contrôle positif à la testostérone en 2006. S'il est favori pour succéder à Usain Bolt aux Championnats du monde de Pékin en août, Gatlin n'a donc aucune chance de succéder à Renaud Lavillenie au palmarès du Trophée de l'athlète de l'année.

COUPE DU MONDE BEACH SOCCER 2015 - JAPON / SENEGAL 4-3

Quelle désillusion !

Le Sénégal est éliminé dès le premier tour de la Coupe du monde de Beach soccer (9 au 19 juillet) après sa défaite (4-3) face au Japon lors de la 3e et dernière journée du groupe A.



■ ADAMA COLY

Le sélectionneur Ibrahima Ndiaye "Chita" visait la finale mais le Sénégal n'ira même pas au deuxième tour de la Coupe du

monde de Beach soccer au Portugal (9 au 19 juillet). Les Lions sortent dès la phase de groupes. Ils ont concédé leur deuxième défaite de la compétition face au Japon (4-3) en match comptant pour la 3e et der-

nière journée de la poule A. Ce sont les Asiatiques qui vont accompagner les Portugais en quarts de finale. Le pays hôte a décroché son ticket en pulvérisant l'Argentine (7-2). Le Portugal se remet donc de son revers contre le Sénégal (6-5 ; 2e j.) de samedi dernier.

Début compromettant

"Après la victoire contre le Portugal, on était très confiants." La réaction à chaud du gardien Al Seyni Ndiaye après la défaite d'hier est parlante. Le Sénégal qu'on a vu face au Japon semblait mal remis de son exploit réalisé samedi contre le pays organisateur. Les Lions ont très mal entamé leur match avec des joueurs commettant des fautes évitables. Et le Japon ne s'est pas fait prier pour saisir les opportunités offertes.

Takasuke Goto transforme le premier coup de pied arrêté après seulement 37 secondes. Sur le deuxième, Al Seyni Ndiaye repousse mais Teruki Tabata (9'57'') suit derrière (2-0).

Très bien organisé en défense, le Japon enfonce le clou (4-0) en deuxième période grâce à Naoya Matsuo (15'30'') et Takuya Akaguma (20'04''). Pendant ce temps, les Lions ne parvenaient pas à cadrer leurs frappes. C'est dans le dernier tiers temps que les Sénégalais ont trouvé le rectangle. Et à chaque fois, ça a fait mouche. Le gardien nippon n'a rien pu faire sur les tirs de Gorgui Faye (32'58''), Papa Modou Ndiaye (33'34'') et Babacar Fall (35'58''). Mais c'était trop tard. Le vice-champion d'Afrique quitte la compétition en même temps que l'Argentine. ■

RÉSULTATS

Hier

Groupe B

Oman - Costa Rica 7-2

Suisse - Italie

Groupe A

Portugal - Argentine 7-2

Japon - Sénégal 4-3

LIGUE 1 - 25^E ET AVANT-DERNIÈRE JOURNÉE (FIN)

Ngor presque sauvé mais Pikine n'abdique pas

L'Olympique de Ngor a quasiment assuré son maintien en Ligue 1 grâce à son succès (1-0 ; 25e j.) sur Guédiawaye FC. Mais l'As Pikine garde un tout petit espoir après sa victoire sur Us Ouakam sur le même score.

■ A. COLY & LAYE DIALLO (STAGIAIRE)

Comme pour le titre de champion du Sénégal de Ligue 1, le dernier ticket pour le maintien dans l'élite va se jouer jusqu'à la 26e et ultime journée. La bataille à distance entre l'Olympique de Ngor (12e, 25 points) et l'AS Pikine (13e, 22 pts) n'a pas encore donné son verdict définitif.



Ngor presque assuré

A une journée de la fin du marathon, les deux équipes se tiennent toujours à trois points. Mais l'Olympique de Ngor semble plier les choses. Le finaliste de la Coupe du Sénégal 2014 a disposé (1-0) du Guédiawaye FC (10e, 30 pts), hier, au stade Léopold Sédar Senghor. Ngor (12e, 28 pts -5). L'unique but de la rencontre a été inscrit par Ismaïla Niang (55e) qui venait juste de faire son entrée en jeu. Il a pénétré la surface, puis driblé deux joueurs avant de fusiller le gardien à

bout portant. Après l'ouverture du score, le jeu des Olympiens est devenu plus fluide. Ils en voulaient vraiment. Les protégés de Malick Diop étaient méconnaissables. Ils ont failli tout de même revenir au score à un quart de la fin du temps réglementaire. L'attaquant du GFC, Nwachukwu, a driblé deux défenseurs mais son tir cadré a été repoussé de justesse par le défenseur ngorois Thiémoko Mbengue. Avec un net meilleur goal différence que son concurrent pikinois, Ngor est presque sauvé.

Pikine y croit toujours

Le champion sortant s'est donné le droit de croire toujours au miracle. Dos au mur, l'As Pikine s'est imposée (0-1) sur l'Union sportive de Ouakam (7e, 33 pts), au stade Demba Diop. Le détenteur de la Coupe du Sénégal doit sa victoire au chef-d'œuvre d'El Hadji Karamba Diaby. Servi à l'entrée de la surface de réparation, le milieu de terrain offensif de Pikine a merveilleusement enroulé du droit un ballon qui est allé se loger dans la lucarne opposée (34e). L'Us Ouakam a tenté de réagir par Sini Diagne.

L'attaquant international olympique a remporté son duel face au défenseur Badara Ndione avant de contraindre le gardien Aly Diop à s'employer (42e). En seconde mi-temps, le même Siny marche malheureusement pour lui sur le ballon sur un bon service en profondeur (51e). Le champion 2011 aurait pu revenir au score si l'arbitre Daouda Guèye n'avait oublié un penalty suite à une faute bête du gardien pikinois sur Babacar dit Mbaye Niang (54e). L'As Pikine (13e, 25 pts -11) a réussi donc à rester dans la course. Port (14e, 19 pts) est le premier relégué malgré sa victoire de la veille (1-0) sur Stade de Mbour (5e, 36 pts).

En tête du classement, le leader Niary Tally (42 pts +11) a été accroché (1-1) par Mbour Petite Côte (9e, 32 pts), dimanche. L'As Douanes (40 points) reste deuxième après son nul (1-1) à Ziguinchor contre le Casa Sport (5e, 36 pts). Diambars (39 pts), qui a battu (2-0) Suneor (4e, 39 pts), revient à la 3e place. La Linguère (8e, 33 pts) avait vaincu (2-1) le Jaraaf (11e, 29 pts) à Saint-Louis. ■

RÉSULTATS

Dimanche

Casa Sport - AS Douanes 1-1

Diambars - Suneor 2-0

Linguère - Jaraaf 2-1

Port - Stade de Mbour 1-0

Niary Tally - Mbour PC 1-1

Hier

Us Ouakam - AS Pikine 0-1

OI. Ngor - Guédiawaye FC 1-0

FOOT - COUPE DU MONDE U20

La FSF dément un versement de retombées financières

La Fédération sénégalaise de football (FSF) a réagi face à des "informations diffusées par des organes de presse relatives aux versements par la FIFA à la FSF des différentes sommes qui représenteraient des retombées financières de la dernière Coupe du monde U20 Nouvelle-Zélande 2015". "D'un organe à un autre, les montants varient entre 10 000 000 000 (dix milliards) F Cfa et 600 000 000 (six cents millions) F Cfa, rappelle-t-elle dans un courrier reçu. Ces organes de presse évoquent notamment comme source un communiqué de presse de la Fédération sénégalaise de football." L'instance précise : "Pour la bonne information de l'opinion publique, la FSF tient à clarifier cette question à deux niveaux : la FSF n'a jamais transmis à un quelconque organe de presse un communiqué sur des fonds versés par la FIFA pour quelque raison que ce soit. A ce jour, la FSF n'a reçu aucun versement ni aucune notification de la FIFA relatifs à des retombées financières de la Coupe du monde U20 Nouvelle Zélande 2015." Elle affirme qu'"en conséquence, les informations données n'engagent en aucune manière la FSF et ne reposent nullement sur des faits établis. La FSF dégage donc toutes responsabilités par rapport aux spéculations en cours."

FÉDÉRATION SÉNÉGALE DE BASKET

Maguette Diop nouveau DNT

Maguette Diop a été désigné directeur technique national de la Fédération sénégalaise de basketball (FSBB). Ancien entraîneur national, Maguette Diop est arrivé en tête de cette désignation avec 242 points sur 250, suite à l'appel à candidature et à l'affectation de points aux différents critères retenus. Les critères de sélection définis pour le choix du directeur technique national sont : les diplômes et expérience d'entraîneur, expérience au poste, titres remportés en tant qu'entraîneur et titres remportés en tant que directeur technique. Tout de même, le ministère des Sports doit valider ce choix. L'interim (DNT) avait été assuré jusque-là par Ousmane Pouye Faye.

Basket - play-offs

Samedi

4e tour hommes

Duc - SLBC 76-45

Us Ouakam - UGB 58-64

Louga BC - Douanes 56-53

4e tour Dames

Duc - SLBC 61-46

5e tour play-down hommes

US Rail - MBA 56-62

Dimanche

4e tour play-off dames

JA - UGB 61-71

Jaraaf - Mbour BC 56-45

4e tour hommes

Asfa - Mbour BC 69-63

Aujourd'hui

5e tour play-down hommes

HBC - Gorée 87-77

Sibac - Mermoz 50-37

4e tour play-off dames

Us Ouakam - ASC Ville Dakar 56-32

CHEIKH SIDATY SARR, COACH OLYMPIQUE NGOR

"L'état d'esprit des joueurs était faible"

■ LAYE DIALLO

"Il nous reste la dernière journée. On a 3 points sur notre poursuivant direct, l'As Pikine, avec un meilleur goal différence. Nous avons (-4) et ils ont (-

10). Je pense que mathématiquement, Pikine ne peut pas battre Diambars (8-0). Nous aussi, nous ne devons pas aller à Diourbel pour perdre un score assez large. Je pense que l'objectif (le maintien) a été atteint. Vu le classement, nous ne

méritons pas d'être en bas du classement. On a eu des errements et ça nous a un peu retardés, avec des joueurs blessés. L'état d'esprit des joueurs était faible. On a beaucoup travaillé. C'est ça qui nous a donné les deux victoires."

